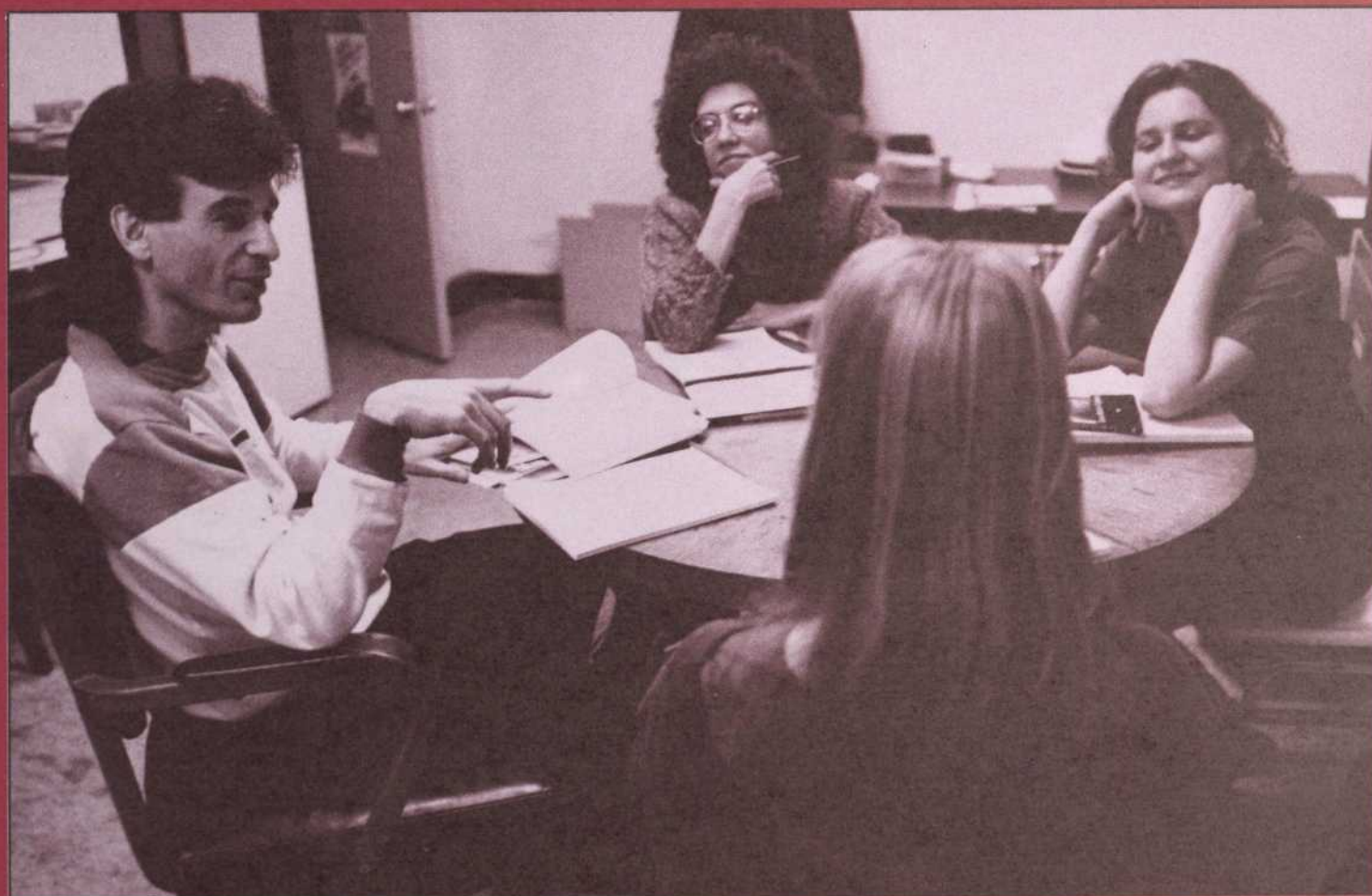


relations

1991 : 50 ans
de Relations

septembre 1991 3,00\$ no 573

LES CÉGÉPS rempliront-ils leurs promesses ?



Le soviétologue québécois Jacques Lévesque avait donc raison de croire, ce printemps, que les jours de Mikhaïl Gorbatchev étaient comptés et qu'il préparait d'ailleurs lui-même sa sortie de la vie politique. Par sa tentative de putsch, le 19 août, l'opposition décidait de ne pas lui laisser le privilège de quitter la scène au moment de son choix.

C'en était trop : le virage vers l'économie de marché coûtait déjà très cher à la population. Et Gorbatchev en avait rajouté : une nouvelle constitution a ouvert la voie au multipartisme et à la liberté de conscience, le récent traité américano-soviétique START sur la réduction des armes stratégiques annonce le déclin du complexe militaro-industriel ; et on était à deux jours de la plus déterminante des transformations qu'il avait amorcées : un nouveau traité de l'Union que deux Républiques étaient prêtes à signer.

Il est une vérité salubre que ce coup d'État raté nous rappelle brutalement : c'est la fragilité des révolutions, car elles grugent inévitablement la sécurité de ceux qui profitaient du système. On ne laisse pas facilement les privilèges associés au pouvoir, en terrain politique, économique ou même religieux.

S'il est une autre vérité que le choc de cet événement rappelle, c'est la nécessité du courage en politique. Des hommes et des femmes s'y engagent avec passion ; ils ont besoin, pour durer, d'une bonne dose de lucidité éprouvée au contact du réel. À tout moment, les tensions inhérentes aux conflits d'intérêts risquent d'éroder la volonté de les résoudre selon les règles de l'équité. Entre les impératifs d'un système et la maîtrise de l'intelligence humaine créatrice, quelle constante épreuve de ruse et de force. Oui, nous exigeons beaucoup de courage de nos responsables politiques. Espérons-nous autant de notre propre courage ? Ici, comme ailleurs, nous voulons croire que l'intelligence et la solidarité humaines l'emporteront sur le système, et sur la peur.

Gisèle Turcot

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTRICE
Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

ASSISTANT À LA RÉDACTION
Dominique Boisvert

COMITÉ DE RÉDACTION
Gregory Baum, Joseph Giguère, Julien Harvey, Roger Marcotte, François Moris-

sette, Guy Paiement, Jean-Paul Rouleau, Francine Tardif.

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin, Ginette Boyer, Marie-France Cyr, Richard Dubois, Pierre-André Fournier, Yves Lever, Marc Maesschalck, Annine Parent-Fortin, Jacques Racine, Jean-Pierre Richard, Nicole Riberdy, Maryse Robert, Henri Sader.

BUREAUX

25, rue Jarry ouest
Montréal H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS
Hélène Desmarais

10 numéros (un an) : 20,35\$ (TPS incl.)
À l'étranger : 24,00\$
Abonnement de soutien : 50\$

Numéro d'enregistrement pour
fin de TPS : R119003952

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

Femmes en Église : entre le temple et l'exil
Qu'est la gauche québécoise devenue ?
Théologiens et militants en congrès
La justice en été : y croire ou non ?
Preston Manning et le Reform Party
L'ANC, entre Inkatha et démocratie

PÉRIL EN LA DEMEURE

Selon toute apparence, les femmes sont en situation de force dans l'Église catholique au Québec. Des forums diocésains ont posé clairement la question du partenariat des femmes et des hommes dans la vie et le gouvernement de l'Église. Des dizaines de prêtres ont accepté de participer avec des femmes à des sessions de deux jours sur la violence, d'après une démarche proprement féministe, et ils reconnaissent en avoir tiré grand profit. Un processus de réflexion critique sur l'enseignement de l'Église en matière d'éthique sexuelle s'est concrétisé dans la tenue de tables rondes où femmes et hommes de diverses générations ont eu leur franc parler. Bref, le plan d'action qui a été élaboré après la session d'étude sur le mouvement des femmes et l'Église (mars 1986) se met réellement en place. Qui peut demander mieux ?

Ce serait cependant se fermer les yeux et les oreilles que de ne pas remarquer les traces de fatigue, voire de frustration, qui s'accumulent. Assez curieusement, plus les milieux paroissiaux et diocésains font de la place à des agentes de pastorale, plus celles-ci deviennent conscientes de s'engager dans un monde masculin et clérical. Là où plusieurs se croyaient embauchées à

titre de partenaires d'une équipe, elles découvrent amèrement qu'elles sont là pour « assister » le clergé. Les règles du jeu les surprennent, leur glissent entre les doigts ou leur échappent tout simplement. Forcées de poser des questions sur des pratiques qui paraissent évidentes à ceux qui les ont élaborées sans une présence féminine, elles dérangent, bouleversent, choquent parfois. Contexte privilégié où peuvent naître des résistances.

À Montréal, en mars dernier, l'incident du lavement des pieds « réservé aux hommes », selon la directive de la chancellerie du diocèse de Montréal pour le rituel du Jeudi saint, a semé beaucoup d'émoi dans les salles de presse et chez le grand public ; il ne pouvait manquer de mettre les femmes en colère. Une colère mêlée d'humiliation : pas seulement parce qu'elles se voyaient exclues d'un rituel qui est au cœur du mystère pascal, mais aussi parce que les responsables de leur Église se couvrent de ridicule quand ils s'en tiennent à une interprétation aussi littérale (j'allais dire fondamentaliste) des récits bibliques, ignorance impardonnable qui a pour effet de mépriser une pratique de plusieurs années qui incluait des femmes un peu par-

tout à travers le Québec.

Par ailleurs, des procédures de nomination qui demandent l'agrément de Rome ne laissent planer aucune illusion sur la politique du Vatican. Ainsi la Conférence catholique canadienne a eu beau présenter une liste de trois personnes à la direction de l'Oeuvre de la Propagation de la foi, des femmes reconnues pour leur compétence étant en tête de liste, Rome a néanmoins demandé de désigner un prêtre à ce poste. Ce cas, parmi bien d'autres, nous renseigne également sur la conception que se font les dicastères romains des pouvoirs d'une conférence épiscopale¹.

Il y a péril en la demeure. Si les chrétiennes les plus convaincues ont jusqu'ici résisté à la tentation d'un affrontement, il n'est pas dit qu'elles auront la patience d'attendre encore longtemps qu'on les invite à une participation tout simplement égalitaire. Les joyeuses connivences qui se vivent dans l'action pastorale des équipes de plus en plus mixtes (il y a au moins 2200 agents pastoraux non prêtres au Québec²) ne réussiront pas à dissiper la tristesse et le goût de démission que des pratiques ecclésiastiques sèment à tout vent dans l'opinion publique.

Lorsque l'incompréhension atteint une mesure intolérable, certaines décident de couper le lien officiel avec leur Église diocésaine. C'est ce qui s'est produit à Gatineau-Hull : la répondante diocésaine a donné sa démission ; les membres de la Table diocésaine de la condition féminine, qui avaient toujours tenu ensemble l'appartenance à l'Église locale et la solidarité avec les associations féminines du milieu, ont annoncé à leur évêque qu'elles renonçaient au lien diocésain. Le contact fré-

quent avec les réflexes ecclésiastiques et institutionnels leur avait apporté trop de coups de frein, trop de mauvaises surprises pour qu'elles oublient leur lassitude. Elles sont parties sans fracas, sans provoquer de débat, comme beaucoup de femmes ont déjà quitté la grande Église. Mais quelle tristesse de voir partir des chrétiennes si engagées ! Au moment d'écrire ces lignes, elles attendent encore une réaction de leur évêque, une invitation à s'expliquer. ■

Gisèle Turcot

1. Les catholiques américaines font aussi l'expérience d'un dialogue national interrompu par une intervention romaine. Le Vatican a en effet demandé aux évêques des États-Unis de se rendre à Rome pour discuter de leur projet de « Lettre pastorale » sur la question des femmes (3e version) avec des représentants d'autres épiscopats, à cause de l'importance du sujet et des retombées éventuelles d'une prise de position. Deux Américaines, associées à la rédaction du document, ont pu assister à cette rencontre à titre d'« observatrices ». Si le fait d'avoir enfin inscrit la question des femmes à l'ordre du jour de l'Église universelle représente un gain, cette rencontre de mai 1991 laisse présager un affaiblissement du statut et du contenu de ce document, si jamais il parvient au stade de la publication (d'après le *National Catholic Reporter*, 6 juin 1991).
2. Voir *Femmes et pouvoir dans l'Église*, Collectif sous la direction d'Anita Caron, Montréal, VLB éditeur, 1991.

LE FORUM DE L'IMAGINAIRE

à une époque où la gauche semble en voie de disparition et où le néo-libéralisme impose son credo dans la plupart des sphères d'activités, il faisait bon retrouver, pendant quatre samedis de mars à juin, une soixantaine d'intellectuels progressistes de divers milieux, réunis par « le forum de l'imaginaire », à l'invitation du Centre de formation populaire : professeurs, syndicalistes, travailleurs sociaux, militants de groupes communautaires.

Conçu comme une occasion, pour la gauche, de renouveler sa pensée et de prendre un nécessaire recul face aux modèles longtemps proposés, le forum abordait tour à tour la pensée critique et l'imaginaire, la mondialisation et la régionalisation, la social-démocratie et finalement les rapports entre liberté et démocratie.

Dès le départ, trois tendances se sont manifestées. Selon la première, le déclin de la gauche est dû au succès de la propagande néo-libérale. Avec l'appui de forces économiques, les idées néo-libérales se sont répandues à travers les partis politiques, les médias et les universités. La gauche, bien que réduite en nombre, doit donc continuer à faire son analyse sociale critique, à démasquer le pouvoir de l'élite économique et à chercher un appui populaire dans sa lutte pour la reconstruction de la société. La gauche doit poursuivre son combat contre le racisme, le sexisme et les autres formes d'oppression.

Pour la seconde tendance, le déclin de la gauche est dû à son propre manque de profondeur. La gauche n'a pas su reconnaître les sources morales qui guident et nourrissent la lutte pour la justice sociale. La gauche a proposé un activisme qui ne faisait aucune place au silence : on ne demandait pas aux gens d'être ouverts à leur propre profondeur, ni de se laisser toucher par ces symboles culturels ou religieux qui créent l'aspiration à

une société plus juste. Et ce n'étaient pas des catholiques qui proposaient cette analyse, mais bien des participants qui se présentaient comme séculiers ! C'est seulement en étant en contact avec des ressources spirituelles, disaient-ils, que nous pourrions lutter contre la discrimination et faire leur place aux peuples autochtones. C'est faute de l'avoir fait que la gauche n'a pas su rejoindre les gens ordinaires. Ce que les gens de gauche doivent réapprendre, c'est de puiser à même le réservoir de leurs rêves, de découvrir les sources de leur énergie morale et de s'ouvrir à une nouvelle imagination sociale. En somme, « boire à son propre puits », selon la belle expression du théologien Gustavo Gutierrez.

Une troisième tendance, plus affirmée, propose de ne plus concentrer ses efforts sur l'action politique à grande échelle. Les gens ont perdu l'intérêt pour la politique partisane. À la place, on assiste à la création de réseaux et de communautés parmi les gens à faible revenu, à la démocratisation des quartiers pauvres, à la mise sur pied de groupes d'auto-promotion et d'expériences coopératives. À travers ces efforts locaux, une nouvelle conscience démocratique émerge, qui à la longue aura un impact sur la société tout entière. Mais pour l'instant, la gauche devrait s'impliquer dans la formation de ces réseaux communautaires.

Pour l'instant, toutes les questions restent ouvertes et l'heure n'est pas encore à la création d'un mouvement ou au consensus autour de propositions concrètes. Il sera intéressant de voir si les participants sauront donner des suites à cette exploration nécessaire en traduisant l'imaginaire du Forum dans la réalité... ■

Gregory Baum

« RERUM NOVARUM » À QUÉBEC

Placé exactement au centenaire de *Rerum Novarum*, première lettre papale sur la question sociale (15 mai 1891), le colloque organisé conjointement par la faculté de théologie de l'Université Laval et par l'Église diocésaine de Québec est sans doute la manifestation la plus importante de cet anniversaire au Canada. L'initiative, venue tout particulièrement du professeur Louis O'Neill, s'est avérée très pertinente.

Il s'agissait en fait de deux congrès en un seul, réunissant dans la même recherche des universitaires et des hommes et femmes de la praxis, rassemblant également deux publics, l'un d'intellectuels et l'autre de militants et militantes. Il est particulièrement heureux que l'on ait pris en compte la pratique des milieux populaires comme source d'enseignement. Une trousse d'animation, offerte par l'équipe diocésaine, avait permis aux groupes locaux de se préparer à l'événement. Plus de 600 participants, en bonne partie recrutés par des relais régionaux, des invités prestigieux, parmi lesquels il faut sans doute compter le Pape Jean-Paul II lui-même, que les congressistes ont pu entendre et voir par la télévision ; signalons, parmi beaucoup d'autres, Mgr Maurice Couture, archevêque de Québec, Mgr Gérard Defois, archevêque de Sens (France), Bernard Plongeron du CNRS de Paris, Vincent Cosmao de l'Institut Lebreton, Dom Fragoso, évêque de Crateus au Brésil, Gérald Larose de la CSN, le ministre Claude Ryan, Fernand Dumont de l'Université Laval.

Il existe depuis longtemps un style de l'Université Laval. Une élégance intellectuelle et une sécurité culturelle qui lui permettent de passer sans effort d'une cérémonie religieuse à un débat universitaire, d'un exposé historique plutôt austère à des discussions passionnées entre militants syndicaux en ateliers. Tout cela s'est manifesté à son meilleur niveau pendant le col-

loque. La journée d'ouverture, le dimanche 12 mai, a permis aux « acteurs du faire » et aux « docteurs du dire » de fraterniser et de créer le climat de la semaine : dramatique par la troupe de théâtre Parminou, repas gratuit, ateliers, messe. Climat analogue le mercredi 15 : allocution télévisée du pape, lancement de la lettre *Centesimus Annus*, panel de réaction par trois évêques (France, Brésil, Québec), soirée religieuse animée par des groupes chrétiens : danse, poésie, chant, dramatique, prière.

Et trois jours de travail : matinées de conférences, après-midi d'ateliers, soirées de conférences. Avec association constante de l'actualité et de l'histoire, de l'analyse sociale et de la recherche plus théorique. Des heures de travail qui permettent d'observer des réalisations dont on pourrait douter si on ne les vivait pas : d'abord, qu'il est possible de se comprendre entre militants et chercheurs, que la recherche a intérêt à être vérifiée et parfois contestée par les intervenants sur le terrain, que des intervenants de cultures diverses et parfois très éloignées les unes des autres peuvent communiquer malgré les différences de problématiques, qu'une mondialisation de certains défis et de certains problèmes existe réellement.

Une image de l'Église et de son intervention se dégage aussi de ce colloque : une Église à la fois modeste et sûre d'elle-même, surtout en raison de ses profondes racines dans le milieu du Québec. Une Église mieux structurée et mieux équipée socialement dans plusieurs régions périphériques que dans les grandes villes, surtout lorsqu'elle a participé à des luttes sociales importantes et qu'en raison de cette solidarité, elle est perçue comme la meilleure garante de la solidarité des régions. Une Église aussi qui ne perd plus de temps, au moins dans le cadre de ce colloque, à discuter de divergences d'opinion ou de tensions avec divers services du Vatican, mais plutôt cherche son chemin dans l'histoire avec l'Évangile et avec un discernement spirituel découlant de son analyse sociale et de sa praxis. De la bonne santé spirituelle, tout cela. ■

Julien Harvey

1. *Relations* publiera bientôt une analyse de l'encyclique *Centesimus Annus*, par Gregory Baum.

APPARENCE DE JUSTICE

On aura appris beaucoup de choses sur l'administration de la justice cet été. Nous savons maintenant qu'un accusé a le droit de subir son procès dans des « délais raisonnables », faute de quoi les accusations retenues contre lui devront tout simplement être retirées, sans que la victime n'ait d'autre recours pour autant. Nous avons aussi vu un citoyen convaincre un juge que, même si les autorités compétentes refusaient d'engager des poursuites, il avait néanmoins des motifs suffisants pour porter des accusations criminelles contre des membres du gouvernement et de la Gendarmerie Royale du Canada. Enfin, nous avons appris qu'un policier d'élite peut tirer une balle dans la tête d'un honnête citoyen sans être tenu criminellement responsable de quoi que ce soit.

Ces décisions peuvent être fondées en droit, mais la leçon a un goût amer. En effet, pour la majorité d'entre nous, la justice devrait protéger les victimes au moins autant que les accusés, la Couronne devrait porter toutes les accusations criminelles qui s'imposent et les policiers utilisant leur arme contre des citoyens innocents devraient être sévèrement punis. Pourquoi les con-

clusions du sens commun diffèrent-elles autant de celles des magistrats ? Comment la logique juridique en est-elle venue à échapper à la compréhension de la population qu'elle est censée servir ?

Il n'y a probablement pas de réponse simple à ces questions. On peut évoquer les retombées de l'adoption des Chartes des droits et libertés, la judiciarisation croissante de la vie en société, les pouvoirs considérables des corporations professionnelles. Toutefois, si ces raisons expliquent partiellement le fossé qui s'élargit entre l'administration de la justice et la perception des citoyens, elles ne sauraient le justifier.

C'est que, comme citoyennes et citoyens, il nous faut faire confiance à l'appareil judiciaire. Nous avons besoin de croire que personne n'est au-dessus des lois, ni les politiciens, ni les policiers. Nous avons besoin de savoir que les policiers n'abuseront pas des pouvoirs inhérents à leur fonction et qu'ils traiteront équitablement tous les citoyens. Nous avons besoin de croire que les accusés auront droit à une défense pleine et entière, mais que le système n'aura pas de « trous » à travers

lesquels les coupables pourront échapper aux conséquences de leurs actes. Et nous avons besoin de voir les juges défendre le bien commun avant les privilèges des plus puissants.

Sinon, la tentation est forte de ne plus faire confiance « au système » et de se faire justice soi-même. Chacun veut alors assurer lui-même sa protection et sa « vengeance ». On revient à la loi de la jungle et les armes remplacent les lois. Pareille tendance se manifeste déjà dans une partie de la communauté noire de Montréal : on n'ose faire appel aux policiers en cas de besoin, leur dire ce qui pourrait servir à incriminer un Noir, etc.

C'est là un cercle de « justice parallèle » extrêmement dangereux.

Pour éviter que plusieurs ne s'y enferment, il ne suffit donc pas que justice soit faite ; il est aussi vital que le public comprenne comment la justice a été rendue et qu'il sente qu'elle est la même pour tous. Car, comme l'enseigne la maxime juridique bien connue, « il ne suffit pas que justice soit rendue, mais encore faut-il qu'il soit *apparent* qu'elle a été rendue ». ■

Francine Tardif

DÉMAGOGIE ET DÉMOCRATIE

Preston Manning est considéré par Lucien Bouchard comme « la voix authentique » du Canada anglais. Sur la question nationale, Bouchard voit le Reform Party comme l'allié naturel du Bloc québécois : pendant que le Bloc travaille à la souveraineté du Québec, le Reform Party exprime les aspirations nationales du Canada hors Québec. Quand les deux partis seront vraiment en campagne électorale, les divisions dans la population canadienne – qu'ils aivent autant qu'ils les reflètent – deviendront si évidentes qu'il sera facile de s'entendre pour mettre fin à la Confédération et pour la remplacer par une association amicale ; c'est du moins ce que Bouchard aimerait faire croire.

En fait, de l'avis de plusieurs, Manning est un démagogue classique. Il s'adresse aux préjugés populaires ; et son attrait s'appuie sur les instincts les plus primaires. Évidemment, quand il est confronté, Manning réfute tout cela. Il n'est pas contre les femmes : il pense seulement que quand une femme met fin à une grossesse, cela relève de la justice criminelle... Il n'est pas anti-francophone : il croit seulement que la fonction publique peut fonctionner en anglais... Il n'est pas raciste : il refuse simplement d'accorder une identité sociale, à travers des programmes multiculturels, aux groupes qui ont leurs racines dans d'autres cultures...

Pour nous, la démocratie signifie d'abord et avant tout le libre débat des idées. Et c'est aussi la façon dont il faut procéder avec la démagogie. Quand les responsables d'organisations populaires, de groupes de femmes, d'Églises, de syndicats vont commencer à confronter le Reform Party, nous verrons combien de gens croient réellement que les problèmes économiques de l'Ouest sont causés par les écoles de langue française !

Ce qui est vraiment significatif, dans le Reform Party, c'est son idéologie de droite. Il y a un an, Conrad Black, principal porte-parole du capitalisme torontois, donnait une réception où Preston Manning, le pseudo-populiste des Prairies, était le conférencier d'honneur. Son auditoire regroupait toute l'élite du monde des affaires. Depuis cette « consécration », Manning a commencé à être pris au sérieux par les médias nationaux. Et il n'est pas difficile de voir pourquoi Black s'intéresse à Manning : le Reform Party est propulsé par la rhétorique de la libre entreprise.

Mais le Reform Party s'en tiendra-t-il à son approche de libre marché en matière d'agriculture ? Sera-t-il prêt à abandonner les programmes de soutien du revenu que constituent, pour les familles agricoles, les offices de commercialisation comme la Commission canadienne du blé ? Ce sont là des gains durement acquis par d'authentiques leaders populistes des Prairies. Et le libre-échange, est-ce là ce que Manning va offrir à la Saskatchewan, où 66 % de la population y était fortement opposée ? Dans un vrai débat, la supposée percée que le parti est en train de faire en Ontario ne va pas aider son image de porte-parole de l'aliénation de l'Ouest ; et ses liens avec l'argent de l'Est vont lui faire du tort.

Manning touche une corde sensible dans l'Ouest quand il réclame des réformes politiques : il veut un Sénat élu, où toutes les provinces seraient également représentées ; il veut que les partis puissent révoquer leurs députés quand ils ne représentent plus adéquatement la population qui les a élus. D'ailleurs, une grande partie de l'appui qu'il a récolté jusqu'à présent lui vient de Conservateurs déçus, qui se sentent abandonnés

EXCURSION AU PAYS DE JÉSUS

Un fascinant voyage au pays de la Bible!

Ce jeu propose aux jeunes de neuf ans et plus un voyage dans l'espace et dans le temps. Tout au long d'un parcours aux multiples surprises, les joueurs seront amenés à visiter des lieux historiques et à répondre à des questions relatives au passage de Jésus en Palestine, il y a 2000 ans.

Ce jeu contient:

- une planche de jeu toute en couleur et des pions
- une brochure de 40 pages pour les consignes et les réponses

PRIX: 15,95 \$ + frais d'envoi + TPS. Commandez à:

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400 boul. Saint-Laurent, Montréal H2R 2Y1 tél.: (514) 274-4381

par un gouvernement Mulroney qu'ils jugent trop sensible aux intérêts du Québec.

Quand aux Conservateurs, ils ont une stratégie pour faire face au Reform Party (et au Bloc québécois). Ils envisagent de remettre le pouvoir aux provinces en ce qui concerne les politiques sociales et culturelles, tout en confiant la direction économique du pays à une Banque du Canada chargée de combattre l'inflation avec des administrateurs régionaux. Cela fera partie,

si possible, de la nouvelle entente constitutionnelle. Sinon, ils abandonneront tout simplement le pouvoir fédéral, unilatéralement. Ce sera là la stratégie conservatrice pour parer à la fois ceux qui veulent « réintégrer l'Ouest » et ceux qui veulent séparer le Québec. ■

Duncan Cameron

Directeur de la revue *The Canadian Forum*

AFRIQUE DU SUD : FRAGILES ESPOIRS

Depuis dix-huit mois, l'Afrique du Sud aborde l'ère du changement : négociations entre gouvernement et mouvements anti-apartheid, démantèlement de l'édifice juridique institutionnalisant le racisme, libération des prisonniers politiques, etc. La démocratie verra-t-elle le jour au pays de l'apartheid ?

Pourtant, depuis quelques mois, la situation bascule à nouveau dans la violence. Tout en prônant une transition pacifique, le gouvernement sud-africain a financé et aidé Inkatha, mouvement conservateur noir hostile à l'ANC et responsable de violentes attaques ayant causé plus de 2000 morts depuis janvier. L'« Inkathagate » de M. de Klerk l'a forcé à « démissionner » les ministres les plus mouillés dans cette affaire, une demi-mesure qui n'a pas satisfait les mouvements d'opposition. Ceux-ci réclament une épuration du gouvernement, notamment des appareils de sécurité qui, de nombreuses enquêtes l'ont démontré, sont complices des atrocités perpétrées par Inkatha. L'ANC demande aussi qu'un gouvernement intérimaire soit constitué, avec la participation des divers mouvements d'opposition, pour assurer le succès du processus de transition.

Réunis à Durban, en juillet, pour leur premier congrès légal dans le pays depuis 30 ans, plus de 2200 délégués représentant les 700 000 membres de l'ANC ont fait le point sur la situation. Le bilan était plutôt sombre. « Le gouvernement pratique un double jeu », a déclaré Nelson Mandela. Opinion que partagent largement les Noirs rencontrés dans les townships : « Inkatha nous attaque, la police ferme les yeux. On nous parle de changement, mais où est-il ? » Depuis mars, 45 000 personnes ont dû fuir leurs maisons et environ 200 ont été tuées dans la seule région de Durban.

Pourtant, l'ANC a décidé majoritairement de poursuivre le processus de négociations. « C'est une question de principe », explique le responsable de l'information M. Pallo Jordan : « nous voulons une véritable réconciliation nationale, réorganiser le pays sans une lutte à finir qui coûterait très cher à tous les Sud-Africains, Noirs comme Blancs ». Par contre, tout en continuant les pourparlers avec le régime, les nouveaux dirigeants de l'ANC ont promis d'accentuer les efforts pour mobiliser la population, de façon à faire davantage pression sur le régime.

Une promesse qu'entend aussi tenir le nouveau secrétaire général, M. Cyril Ramaphosa. Celui-ci a fondé et dirigé le puissant syndicat des mineurs qui, de concert avec le mouvement syndical et populaire, a été à toutes fins utiles le fer de lance de l'opposition anti-apartheid dans les années 80. Pour le dirigeant du syndicat des métaux, Moses Mayekiso, « ce sont nos grèves et notre résistance civile massive qui ont mis le régime au pied du mur ». Pendant plusieurs années, ce mouvement populaire a fonctionné relativement à l'écart de l'ANC, qui tentait de mettre en place une guérilla dont l'efficacité n'a jamais impressionné personne en Afrique du Sud. Depuis 1990 cependant, une nouvelle alliance entre l'ANC et les mouvements

populaires a été constituée, laquelle espère Mayekiso, « pourra assurer que les revendications populaires pour l'emploi, l'éducation, l'habitation seront considérées lorsque l'ANC constituera un gouvernement démocratique ».

Le mouvement populaire veut aussi accélérer le processus de démocratisation interne de l'ANC. Celui-ci a été profondément marqué par des années de clandestinité, sans compter l'influence du Parti communiste sud-africain (en alliance avec l'ANC depuis les années 50), un parti de tradition stalinienne qui tente depuis quelques années, sans trop de succès, de réaliser sa « glasnostisation ». « On espère », nous confie une militante syndicale qui est aussi membre de l'ANC, « que Ramaphosa pourra exercer une influence positive dans cette démocratisation ». Il y a quelques mois, celui-ci, alors encore secrétaire général du syndicat des mineurs, avait pris position contre Winnie Mandela, suggérant que son implication dans le meurtre d'un jeune noir à Soweto devrait moralement l'obliger à quitter tout rôle politique.

Dans le contexte actuel, les mouvements anti-apartheid espèrent que la communauté internationale continuera de faire pression pour que le processus de transition ne déraile pas. Aussi, le mouvement actuel contre les sanctions (les États-Unis, le Japon, Israël et la majorité des pays de la CEE viennent de mettre fin aux interdictions contre le commerce et les investissements en Afrique du Sud) est reçu comme une douche froide. « Le moment n'est pas encore venu », explique N. Mandela, « pour mettre fin à ces sanctions. Le gouvernement blanc est encore en poste. Nous n'avons pas le droit de vote. La violence dirigée contre nous indique qu'il y a encore des forces puissantes contre la démocratie dans ce pays. »

En congrès, les membres de l'ANC ont plutôt proposé une stratégie de déphasage graduel et conditionnel des sanctions. « Pour forcer le gouvernement à négocier sérieusement, les sanctions doivent être maintenues », note M. Victor Moche, nouveau représentant de l'ANC au Canada ; « par contre, il faut préparer l'avenir et nous aurons besoin d'investissements pour rebâtir le pays. Ce que nous demandons à la communauté internationale, c'est de maintenir la pression jusqu'à ce qu'un gouvernement intérimaire soit mis en place et qu'une nouvelle constitution démocratique ait fait l'objet d'un consensus entre toutes les parties ».

Pour le moment, note M. Moche avec satisfaction, c'est la voie qu'a choisie le gouvernement canadien. Mais jusqu'à quand ? En octobre, monsieur Mulroney doit participer à un important Sommet des pays du Commonwealth à Harare. La Grande Bretagne, on le sait, est l'un des plus féroces défenseurs du gouvernement sud-africain et s'efforcera d'amener le Commonwealth à voter la levée des sanctions. Une bataille à suivre... ■

Pierre Beudet

chercheur au CIDMAA

en bref

Pour souligner son 50e anniversaire, la revue *Relations* organise une soirée publique spéciale sur le thème : **Jeux et enjeux de la démocratie**, le lundi 7 octobre 1991, à 19h30, à la Bibliothèque nationale du Québec, 1700 rue St-Denis, à Montréal. Par cette soirée, organisée dans le cadre d'une exposition consacrée par la Bibliothèque nationale aux 50 ans de la revue, *Relations* veut apporter sa modeste contribution au débat actuel sur le projet de société d'un Québec à la croisée des chemins.

C'est avec tristesse qu'il faut souligner la disparition de deux publications avec lesquelles nous partageons plusieurs connivences : **The Ecumenist**, publiée depuis près de trente ans par notre collaborateur Gregory Baum, et **Cultures & Foi**, animée depuis une vingtaine d'années par un Jésuite français, François Fournier. Souhaitons que l'ouverture et le dialogue auxquels toutes deux étaient vouées, chacune dans leur domaine, soient poursuivis, avec la même persévérance, sous d'autres formes...

Le Zaïre, l'un des plus grands pays d'Afrique, a fait plus souvent les manchettes pour ses violations des droits humains que pour ses richesses naturelles considérables. Pourtant, comme un peu partout en Afrique, un vent de « démocratisation » souffle, au point d'ébranler la dictature du général-président Mobutu. Pour suivre l'évolution politique dans ce pays, on pourra consulter un minidossier paru dans la revue *Afrique* (été 91), publiée par le CIDMAA, de même que le dossier **Le Zaïre en question**, publié par la Table de concertation sur les droits humains au Zaïre et disponible à l'Entraide missionnaire (Montréal).

Peu de gens lisent les encycliques : même importantes, leur langage et leur longueur rebutent souvent les meilleures volontés. Mais vous n'aurez aucune raison d'ignorer celle que vient de publier Jean-Paul II 100 ans après la première encyclique sur la doctrine sociale de l'Église. En effet le **Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO)** a préparé *Coup de pouce pour Centesimus annus : y a-t-il correspondance avec nos espérances ?*. Le bref document, en moins de dix pages, réussit le tour de force de résumer, point par point, les 62 articles de l'encyclique, et de fournir deux schémas d'analyse du texte et une grille de réflexion. Présenté graphiquement avec humour, ce document est un exemple typique de l'exceptionnel travail d'animation et de vulgarisation que réalise le CAPMO : 435 du Roi, Québec G1K 2X1, tel. : (418) 525-6742.

Un an après le Sommet mondial pour les enfants (ONU, septembre 90), on organise la **campagne « Tenir promesse »** par laquelle on veut forcer les dirigeants politiques à respecter leurs engagements. Cette campagne internationale comporte ici deux volets : des activités religieuses, les 27, 28 ou 29 septembre, et des activités scolaires, du 30 septembre au 4 octobre. D'excellents outils pédagogiques ont été préparés, à l'intention des groupes, des pasteurs et des enseignants. Une occasion rêvée d'associer jeunes et moins jeunes dans une action démocratique fondamentale pour l'avenir : pour plus d'informations, contacter Pamela Walden-Landry, 1662 Lyall, Montréal H1N 3G3, téléphone et télécopieur : (514) 899-0399.

L'invasion de l'Irak a un an ; la **guerre du Golfe** a six mois. Faute de fêter les anniversaires, il faut au moins en tracer les bilans, fussent-ils encore fragmentaires. À cet égard, **nous aimerions signaler** trois documents critiques, qui interpellent à la fois la conscience chrétienne et la créativité politique : une brève analyse de Marc Gervais, s.j., parue dans la revue *Compass* de juillet-août et intitulée « Dinosaur Mentality or Human Reality ? » ; le no 79 de la revue *Alternatives non violentes* (juin) qui réfléchit sur « La guerre... et après ? » ; et un livre de Thomas C. Fox, éditeur de l'hebdomadaire américain *National Catholic Reporter*, et publié en mai par la maison Sheed & Ward, sous le titre « Irak : Military Victory, Moral Defeat ».

Pour le rapport Arpin, la culture c'est avant tout dans les grandes villes que ça se passe : pourtant, malgré les problèmes (réels) des artistes de Montréal ou de Québec, on ne compte plus les ressources qui y sont disponibles en théâtre, cinéma, musique, danse, galeries d'art, musées, etc. Là comme ailleurs, on doit découvrir un « Québec cassé en deux » ! C'est pourquoi il faut saluer, avec d'autant plus d'admiration, deux manifestations récentes et remarquables de créativité et de combativité régionales : la reprise, pour la quatrième année, au Saguenay-Lac Saint Jean, du spectacle à grand déploiement qu'est **La Fabuleuse Histoire d'un Royaume**, fruit de l'effort de centaines de bénévoles et rivalisant, selon plusieurs, avec *Les Misérables* ou autres grandes productions montréalaises ; et le spectacle-concept **Précieuse est la mer**, présenté à Gaspé, le 19 juillet, devant 8000 personnes venues fêter leur volonté de vivre dans une Gaspésie menacée.

DOSSIER

Les cégeps

rempliront-ils leurs promesses ?



Jean-François Leblanc/Agence Stock Photo

Si le collège a dépassé les attentes de ses fondateurs, il lui reste de lourds et nombreux défis à relever pour devenir une authentique et respectable institution. Heureusement, le collège n'a que vingt-cinq ans !

LES CÉGEPS REMPLIRONT-ILS LEURS PROMESSES ?

par Roger Marcotte¹

En 1992, les cégeps auront vingt-cinq ans. À vingt-cinq ans, les institutions comme les personnes ont commencé à faire leurs preuves, et ont parfois déjà déçu. Mais tout n'est pas joué : on peut encore changer son image et la perception qu'en ont les autres. Il importe de bien voir à quelles conditions. C'est à quoi voudrait contribuer ce dossier.²

Durant les derniers mois de l'année scolaire, dans les publications et les journaux, on a donc procédé à l'examen d'usage, et fait des constats inquiétants. Mais beaucoup de signes tendent à faire croire que les cégeps ne sont pas seuls en cause, et qu'ils deviennent les boucs émissaires de malaises qui les dépassent. À moins de prendre en compte leur histoire et cette réalité, on risque de rendre leur situation plus difficile en oubliant que l'éducation, aujourd'hui plus qu'hier, a des implications qui débordent les cégeps.

Leur histoire

Comme beaucoup d'enfants aujourd'hui, les cégeps n'ont pas connu de période vraiment heureuse où l'on peut grandir normalement. Ils furent mis en place à la hâte, dans le sentiment d'un rattrapage important à effectuer. Avec les improvisations que cela suppose. Ils ne sont jamais sortis vraiment de l'inconfort d'oeuvrer dans le provisoire. Sans cesser d'être confrontés à des attentes en partie utopiques et naïves, dans la générosité qui les inspirait. Aussi, dès le colloque qui marquait leurs dix années d'existence, il fallut le rappel réaliste d'observateurs américains, eux-mêmes en cours de réforme éducative, pour relativiser le désenchantement général.

Depuis, malgré ces conditions difficiles, les cégeps ont atteint, ou sont en voie d'atteindre, les principaux objectifs qu'on leur avait fixés : accessibilité des études à tous et à toutes, diversification et souplesse du système, etc. Mais tout cela reste bien en deçà des espoirs qu'on avait fait miroiter. Quand on retrouve encore aujourd'hui des problèmes de coordination, d'emblée prévisibles et confirmés dès le départ ; quand les enseignants reconnaissent ne pas saisir encore clairement la notion de « formation fondamentale » qui devrait inspirer leur pédagogie ; et quand on observe que pour la formation de techniciens, le Québec est en retard, on se retrouve dans le sentiment d'urgence, avec une confiance fragile et la tentation de faire le procès... des cégeps. Pourtant, le nombre alarmant de décrochages, le refuge dans la drogue et la délinquance, le taux élevé de suicides chez les jeunes, réfèrent à un autre niveau d'urgence, aux problèmes que les cégépiens « apportent » au cégep.

Et notre réalité

Au moment de la création des cégeps, l'urgence allait devenir le climat général de l'époque. Les changements culturels qui se précisaient dans les années 60 s'accéléraient ensuite à une allure imprévisible. Et l'expérience répétée d'espoirs, crus à portée de main, puis démentis brutalement, laissait chaque fois plus fatigué, plus lucide et plus difficile à convaincre aussi. Si une chose est claire, c'est que les jeunes, à mesure qu'ils refusent d'être trompés par le système, n'ont aucun goût pour ce qu'on leur offre : absence d'idées un peu claires sur l'avenir collectif, absence de leadership

politique, luttes pour les intérêts corporatifs, etc. Ajoutez le désarroi des croyances, la dérive des valeurs. Comment une entreprise aussi au coeur de la vie que l'éducation n'en serait-elle pas perturbée, et retardée ?

À prendre en compte

Ces nouveaux jeux d'influence concurrent ceux de l'école et de la famille – quand elle n'est pas éclatée. Les cégeps demeurent quand même le milieu le plus sensibilisé aux problèmes des jeunes, le mieux équipé – malgré ses lacunes – pour les aider, et disposé à le faire – les initiatives, prises ici et là, pour pallier aux problèmes évoqués plus haut l'indiquent bien. Et devant l'éventail déconcertant de valeurs fluctuantes et parfois contradictoires, l'école a en plus un rôle supplétif. Ce n'est pas la tâche de la seule philosophie, mais il est bien dans sa ligne de faire comprendre le rôle des valeurs dans la vie, de faire réfléchir sur le problème, pour l'avocate comme pour le coiffeur, d'avoir à choisir ses propres valeurs. Aussi, faut-il mesurer l'impact sur cette situation déjà difficile, quand on pense à juger ou à prendre des mesures politiques restrictives. ■

1. L'auteur, jésuite, a fait carrière comme professeur de philosophie au Collège Brébeuf.
2. Dossier dont nous sommes par ailleurs bien conscients des limites : nous avons accordé peu d'importance à l'aspect professionnel, pourtant une des deux vocations spécifiques des cégeps ; et nous ne nous sommes pas attardés à l'apport spécifique des sciences pures sur le plan de la formation générale.

LE CÉGEP : D'HIER À DEMAIN

par Paul-Émile Gingras¹



Jean-François Leblanc/Agence Stock Photo

De toutes les questions concernant l'avenir des collèges – vocation spécifique de ce niveau d'enseignement et des programmes, définition de la formation fondamentale, perfectionnement des professeurs, révision des structures administratives – celle du cheminement des étudiants demeure essentielle. L'heure des choix indique bien la fragilité et l'incertitude qui affectent cette pièce, la plus originale et la plus centrale, de la réforme de notre système d'éducation.

durant les années 50, l'Amérique du Nord prenait subitement conscience des défis majeurs qu'allait poser la société à l'école. Elle devait faire face à une explosion démographique, à l'éclatement du savoir, notamment en sciences et en technologie, à une révolution culturelle qui remettrait en question la famille, la religion, le travail. La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels sonnait l'alarme en 1956 et réclamait une enquête sur l'enseignement. La Commission Parent, entre 1960 et 1964, donnait suite à la proposition et,

dans son projet de réforme scolaire, recommandait la création d'un niveau d'études pré-universitaires et professionnelles : l'Institut.

L'intuition du Rapport Parent

Il y avait, d'une part, à rationaliser les structures du système d'éducation et, d'autre part, à démocratiser la formation.

À l'époque, le système de l'enseignement collégial était assez fragmenté : collèges classiques, écoles normales, instituts techniques. Moins de 10 % des jeunes accédaient à ce niveau d'enseignement ; une femme sur huit poursuivait des études collégiales ; le Québécois avait en moyenne, en 1960, une scolarité de sept années. Certains entraient à l'université après onze années d'études, d'autres, après quinze ans.

La Commission Parent recommanda une structure de onze années d'études primaires et secondaires, de deux années d'études collégiales et de trois années d'études universitaires du 1er cycle. D'autres, comme nous, auraient préféré douze années d'études obligatoires, suivies de quatre années de premier cycle universitaire ou de deux ou trois années d'études professionnelles

1. Après avoir oeuvré comme directeur du service de la recherche, puis directeur général, au Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE) depuis 1969, M. Gingras est

maintenant consultant en analyse institutionnelle au Groupe de recherche-action de PERFORMA, un programme de perfectionnement offert aux enseignants de cégeps par l'Université de Sherbrooke.

dans des institutions spécialisées. L'histoire dira qui avait raison.

L'intuition majeure de la Commission Parent a été de créer une *école tertiaire*. Dans une économie qui allait être dominée à 70 % par les services, il s'imposait que les jeunes prolongent le temps accordé à leur formation de base. L'on aurait pu allonger le secondaire ; l'on a opté pour introduire un nouvel ordre d'enseignement entre le secondaire et l'universitaire : le collège. La décision s'inscrivait dans un mouvement occidental, où la France créait ses instituts universitaires techniques, où les États-Unis et le Canada anglais, leurs collèges juniors et leurs collèges communautaires. Le développement du savoir et l'évolution de l'emploi exigeaient cette formation de base prolongée, cette école tertiaire.

Le problème était de créer de toutes pièces ce niveau d'enseignement. Nous n'avions ni les enseignants, ni les programmes d'études, ni les équipements. La naissance du collège s'est réalisée sous le signe de l'improvisation. En l'espace de quelques années, l'on est passé de moins de 40 000 élèves à plus de 150 000. De façon imprévue, les adultes se sont inscrits aux collèges : l'on en compte aujourd'hui plus de 70 000 dans les 290 programmes de cours crédités. L'effectif scolaire s'est distribué quasi également entre l'enseignement général et professionnel et entre les filles et les garçons.

Nombre d'autres réalités étaient aussi imprévisibles. Voués à l'enseignement, les collèges se sont tôt préoccupés de recherche. Pour répondre aux besoins socio-économiques, il a fallu créer douze centres spécialisés en diverses techniques. Les collèges ont aussi pris une taille imprévue : alors que le collège devait regrouper de 1500 à 1800 étudiants, les 46 collèges actuels ont, pour les 2/3 d'entre eux, une population largement supérieure, alors que 13 d'entre eux sont fréquentés par plus de 4000 étudiants. Le nombre des cégeps a aussi rapidement éclaté : on en créait 12 en 1967 ; ils étaient 43 en 1971 et 46 en 1990.

L'on n'avait pas prévu non plus l'évolution rapide de la culture québécoise, ni les conflits étudiants et syndicaux des années 70, ni la récession de 1981. Après les premières années d'euphorie, le collège a connu une décennie conflictuelle et il commence à peine à se stabiliser. Il est normal, certes, de ne pouvoir créer une institution en vingt ans ; c'était doublement difficile de bâtir le collège dans le contexte vraiment révolutionnaire des derniers vingt ans.

Rien de surprenant alors que l'on ait dû, au cours de la période même d'im-

plantation, procéder à des bilans successifs comme ceux du Conseil supérieur de l'éducation en 1975 et en 1988, comme celui qu'on retrouve dans le Livre blanc du gouvernement en 1978, ou comme celui de la Fédération des cégeps, à l'occasion de son colloque du vingtième anniversaire. La situation a encore mené à la création du Conseil des collèges en 1979, à la mise sur pied d'une Commission de l'enseignement professionnel et d'une Commission de l'évaluation. Constantement, le milieu a remis en question la mission et les objectifs du collège, la nature de la formation qu'il doit dispenser, les modalités de son financement, ses structures, ses programmes d'études et son régime pédagogique. Le cégep s'avère le lieu premier de la réflexion collective du Québec sur l'orientation de l'école.

Dans ce contexte, nous estimons que le cégep a dépassé les attentes et les prévisions de la Commission Parent. Soixante pour cent des jeunes le fréquentent. Le cégep se met de plus en plus au service de son milieu ; les enseignants, par leur réflexion sur la pédagogie, la formation fondamentale et les programmes, définissent progressivement l'école nouvelle.

Un chantier ouvert

Il demeure que les enjeux pour l'avenir sont de taille. Le cégep a été pensé d'abord au ministère de l'Éducation, puis au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, par des technocrates. Ceux-ci ont décidé des structures, des programmes et du financement des collèges. Ils ont pensé le collège idéal. Il reste à créer de véritables *institutions*, qui dépassent la pure succursale du collège abstrait, une institution qui équilibre ses missions d'enseignement, de recherche et de service à la communauté régionale, une institution qui jouisse d'une plus large autonomie et d'une plus grande responsabilité. Comme pour le monde de l'entreprise, l'avenir des collèges doit être conçu dans un esprit de décentralisation et de fédération des énergies locales.

Un deuxième problème exige une solution adéquate et rapide : *l'évaluation* des collèges. La Commission Parent avait recommandé l'organisation d'épreuves ministérielles d'évaluation et un système d'accréditation des établissements. Durant les années 70, sous l'inspiration du CADRE et avec l'aide de la Direction générale de l'enseignement

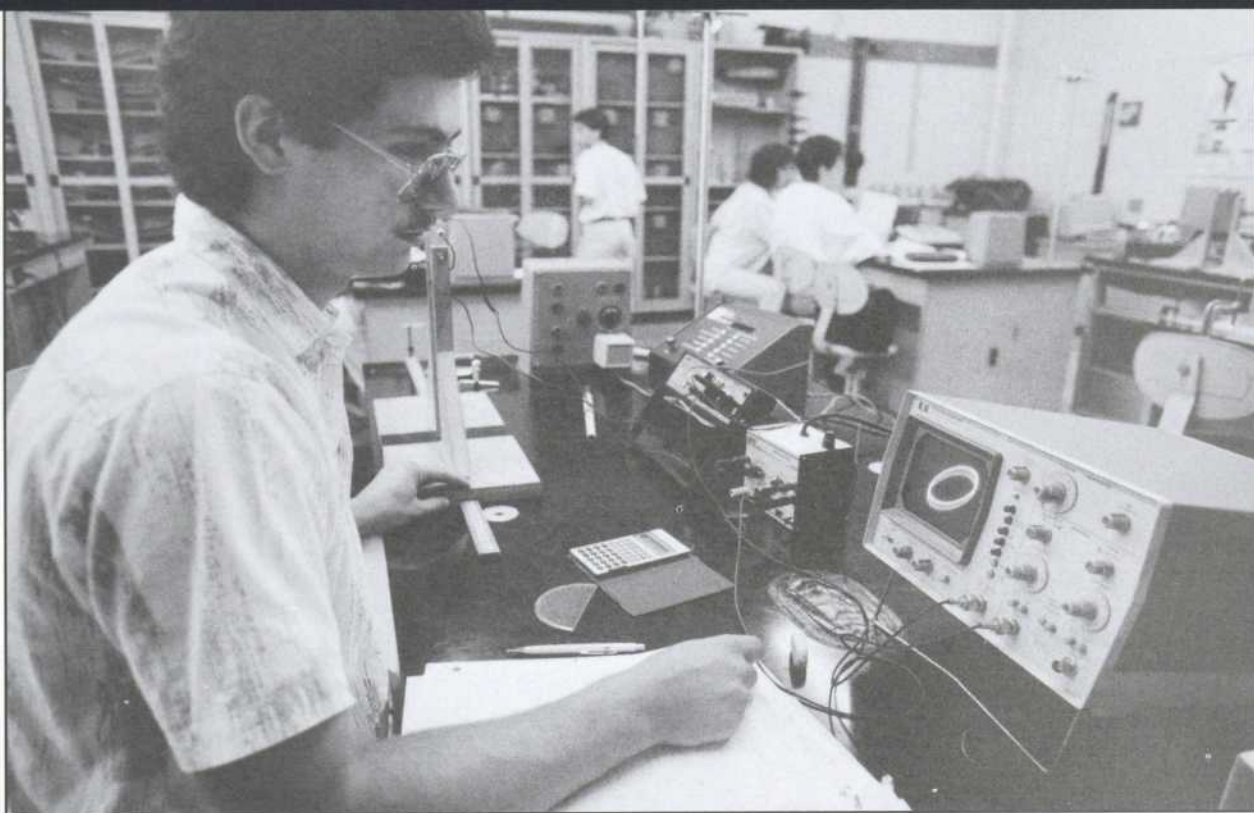
collégial (DGEC), l'on a proposé aux collèges de « s'auto-évaluer pour évoluer », soit de procéder à une analyse méthodique de l'institution, de ses programmes, de ses services, de son personnel en vue de se développer. L'on incitait les établissements à se doter de politiques institutionnelles d'évaluation.

Le Conseil des collèges, au cours des années 80, a maintenu cette approche et exigé des collèges qu'ils se donnent des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et, actuellement, des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes. Le mouvement a connu bien des résistances et l'évaluation a trop lentement progressé. Cela mène aujourd'hui à des tentatives d'évaluation externe, d'un style discutable, comme le « palmarès des collèges », ou la « cote Z² » des universités. L'idée d'un examen externe refait surface. Le système d'accréditation représente la meilleure solution à l'évaluation externe et au développement de projets institutionnels caractérisés.

Le plus grand défi demeure encore de *spécifier le type de formation* propre à l'enseignement collégial. À l'origine, la formation collégiale devait être générale. Le plan d'études, avec ses trois volets de cours obligatoires, de cours complémentaires et de cours de concentration et de spécialisation, visait une formation générale. Cet objectif premier a été perdu : la spécialisation a tôt fait d'occuper la place principale du programme. Les programmes eux-mêmes n'ont pas atteint le minimum de cohérence. L'étudiant fait face à un ensemble de professeurs et de disciplines spécialisés, à des cours juxtaposés plutôt qu'intégrés. L'enjeu demeure donc de repenser la *notion de programmes* et d'axer les études sur la *formation fondamentale*.

Le collège de l'avenir devra aussi se situer face à sa *mission de recherche*. Au départ, le collège a été pensé comme un lieu d'enseignement et de services à la communauté régionale. À la pratique, le personnel des collèges a été amené à effectuer des recherches pédagogiques, à créer la pédagogie collégiale. L'enseignement professionnel a mené à la recherche technologique. La nécessité de comprendre, de situer et d'évaluer l'établissement a conduit à la recherche institutionnelle. Il était ainsi normal qu'un professeur consciencieux s'intéresse à la recherche disciplinaire. Le Ministère a

2. La « cote Z » est un procédé de normalisation, par l'université, des notes provenant des divers collèges.



Robert Fréchette/Agence Stock Photo

Si on a réussi à donner un statut de qualité à la formation professionnelle, dans une étape postsecondaire, la désaffection des étudiants pour le professionnel et la baisse régulière des inscriptions à ces programmes ont de quoi étonner et menacent le développement futur du Québec au plan technologique.

compris ces besoins ; il a créé une Commission de la recherche ; il a mis sur pied des programmes de subventions. Lorsqu'il a défini sa politique culturelle, le gouvernement a admis en principe la nécessité de la recherche dans les collèges. Nous n'avons pas encore cependant, malgré de longues années de réflexion, une véritable politique de la recherche au collégial.

Un authentique projet institutionnel ?

Autre défi : le collège doit faire face au problème de la formation et du perfectionnement de ses professeurs. Les collèges, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, ont mis sur pied un excellent système de perfectionnement, une formation sur mesure et en situation. Cependant, d'ici peu d'années, le collège, comme l'université et l'école secondaire, aura à remplacer un personnel vieillissant. Quelle formation initiale exiger de ces nouveaux enseignants, quelle formation leur assurer sur place ? Au problème actuel du perfectionnement s'ajoutera, d'ici cinq ans, celui de la formation initiale de la nouvelle génération d'enseignants.

Le collège devra encore repenser ses

structures administratives. La Commission Parent voyait à la direction des collèges un principal et deux ou trois adjoints. Dans la pratique, l'on a plutôt emprunté les structures administratives des collèges universitaires des États-Unis : un directeur général, un directeur des services pédagogiques, un directeur de la vie étudiante, un directeur des services financiers, etc. Chacun de ces directeurs s'est donné des adjoints. Les professeurs se sont eux-mêmes regroupés en département et progressivement les conventions collectives ont accordé aux départements de larges pouvoirs. À l'intérieur du collège, des secteurs se sont aussi déployés de façon quasi autonome, notamment l'éducation aux adultes et les centres spécialisés. Il s'agit là d'une structure très lourde, mal intégrée, quasi coulée dans le béton, qui enrayer le développement d'un authentique projet institutionnel.

Depuis la réforme de 1967, le problème se pose d'une harmonie entre les niveaux du système, du double arrimage du collégial avec, d'une part, le secondaire et avec, d'autre part, l'université. Les comités de liaison n'ont guère été jusqu'ici productifs, chacun des ordres d'enseignement exigeant de l'ordre inférieur une formation préalable déterminée et jugée insuffisante. L'heure est venue de définir conjointement la formation spécifique attendue de chaque niveau et d'oeuvrer en continuité, en recourant plus spécialement à des tables de professeurs.

Une question cruciale

À notre avis, l'enjeu le plus sérieux demeure l'analyse de *cheminement de l'étudiant*. À peine 35 % des jeunes obtiennent leur diplôme d'enseignement collégial : nous sommes encore loin du résultat souhaitable et possible. Le contexte social a amené l'étudiant du collège à partager son temps entre les études et le travail. À peine 40 % des élèves font leurs études durant le temps prévu dans le régime pédagogique. La motivation laisse fort à désirer. Quel est l'impact réel que le collège a sur le cheminement de ses étudiants ? La question est essentielle pour l'avenir du collège.

Comme observation finale, nous croyons que l'on doit se demander quelle place doit être faite aux 25 collèges privés subventionnés dans le réseau collégial. Ceux-ci ont été traités jusqu'ici en parents pauvres : accueillant 19 000 élèves, soit 14,5 % de l'effectif étudiant, ils ne reçoivent que 6,7 % des crédits alloués, soit 83 681 000\$ sur un budget de 1 242 588 300\$. L'existence et le développement de l'enseignement privé sont des choix de société effectués en 1968 : à moins de réviser ces choix, justice oblige à traiter les collèges privés en partenaires et non en sous-traitants tolérés.

Si le collège a dépassé les attentes de ses fondateurs, il lui reste de lourds et nombreux défis à relever pour devenir une authentique et respectable institution. Heureusement, le collège n'a que vingt-cinq ans ! ■

APPRENDRE À APPRENDRE

par Pascale Quiviger¹

même si on n'y passe que deux ou trois ans, le cégep ne laisse personne indifférent. Certains s'y brisent, d'autres s'y découvrent des passions insoupçonnées. Il ne suffit pas, pour bien l'évaluer, de relater une expérience personnelle. Il ne suffit pas non plus d'en examiner les structures académiques. Il faut, à mon sens, l'interroger à même la conjoncture qu'il représente, celle de la sortie du secondaire et celle de l'aspiration au marché du travail ou à l'université ; celle d'une épreuve de maturité à l'issue de l'adolescence.

L'inscription au cégep est le premier véritable choix du trajet scolaire. Choix de poursuivre les études au-delà des exigences légales. Choix d'un programme qui oriente la suite des temps. S'inscrire au cégep implique donc l'usage d'une certaine marge décisionnelle et, par conséquent, la responsabilité de son propre parcours.

Ce caractère de responsabilité est d'autant plus prononcé que l'encadrement scolaire se voit sensiblement amoindri. Parallèlement au travail scolaire, s'impose donc l'apprentissage d'une méthode de travail et d'une planification à long terme que plusieurs ne pourront assumer. Difficulté elle-même double, parce que l'élargissement des cadres risque de représenter le moyen d'échapper à une autorité jusque là vécue comme brimante.

L'adaptation à ce nouveau terrain scolaire dépendrait donc en grande partie d'une réconciliation de l'adolescent (voire de l'enfant) aux adultes, et de la prise en charge de soi comme adulte po-

tentiel. Cette nouvelle identité, pour exaltante qu'elle puisse être, n'est pas d'emblée intégrable ; le passage d'un âge à un autre n'est jamais tranquille.

Et, de fait, il s'agit ici, plus que d'un établissement scolaire, d'un lieu où l'on passe d'un âge à un autre. C'est le lieu d'assimilation d'une expérience humaine qui permettra de transiger sur de nouveaux terrains. Le cégep n'est qu'un seuil, ce n'est qu'un moment ; mais seuls les seuils, dans ce qu'ils ont d'apparemment accessoire, permettent d'accéder autre part.

Au cégep, soudain, les enseignants deviennent des femmes et des hommes critiquables, la matière est manipulable selon les subjectivités, les étudiants s'imposent comme individus distincts, de mieux en mieux départis des raideurs de l'adolescence. Le cégep est un lieu qui exige d'évoluer parce qu'il permet de traiter d'égal à égal.

Élargir le regard

Parce qu'il coïncide avec une étape cruciale du développement humain, il faut questionner d'autant plus attentivement son rôle dans le trajet académique. À cet égard, le cégep me laisse perplexe. Là comme ailleurs, et peut-être de façon encore plus frappante, il existe un fossé qualitatif déplorable entre les sciences dites pures et les sciences dites humaines. Je le sais pour avoir expérimenté les deux ; mais tous en ont été témoins, à plus ou moins fort degré.

té les deux ; mais tous en ont été témoins, à plus ou moins fort degré.

Cette scission fait des sciences humaines un domaine dévalué et constamment honteux de lui-même. Loin de moi l'idée de dévaluer à leur tour les sciences pures ; mais elles me semblent dangereuses lorsque données pour elles-mêmes et pour elles-mêmes seulement. Un tronc commun de culture générale (plus large que les quelques cours obligatoires qui parviennent tout juste à déguster de la philosophie) devrait être offert à tous. Il est risqué de donner si précocement dans la spécialisation.

Mais les sciences pures sélectionnent les étudiants les plus forts, qu'une poigne ferme dirige, dès le secondaire, dans cette voie prometteuse. Les sciences humaines reçoivent des étudiants souvent moins forts, dont le choix a été restreint par le dossier scolaire. Les sciences humaines sont dès lors nivelées – et généreusement – par le bas. On y demande un effort moindre aux étudiants et les enseignants eux-mêmes, souvent à leur grand désarroi, se laissent gagner par ce climat de laxisme. Cette tendance se trouve amplifiée par la valorisation (toute québécoise) de la créativité gratuite, de l'expression de soi, de l'improvisation. Si cette attitude est en soi éminemment louable, elle tourne pourtant à vide et donne dans le nombrilisme, la facilité... ou l'écoeurément. Recyclons

1. Étudiante en philosophie à l'Université de Montréal.

Les prochains dossiers de *Relations*:

- | | |
|----------|---|
| octobre | - L'intégration des immigrants: un défi communautaire |
| novembre | - Le mouvement coopératif: du vent dans les voiles |
| décembre | - À quoi sert l'espérance? |



Jean-François Leblanc/Agence Stock Photo

Connaître l'échec de tel système ou l'effroi de tel poète, c'est déjà connaître beaucoup sur les passions humaines, sur le fantasme et l'utopie qui demeurent les nôtres au plus banal du quotidien.

Toute curiosité demande à déborder le terrain du quant-à-soi. Toute recherche demande à être nourrie. Le cégep doit élargir le regard. Encore faut-il que soit levé le soupçon sur les revendications humanistes.

à cet effet une phrase de Confucius : « Étudier sans réfléchir est vain, mais réfléchir sans étudier est dangereux² ».

Il est faux de croire que les subjectivités n'ont pas à être nourries et que cette nourriture est autre chose qu'un travail. Il est faux de dire que le contact avec des penseurs antérieurs à la révolution tranquille est stérile. Gagner l'intérêt des étudiants, ce n'est pas se garder de citer Aristote : c'est montrer en quoi Aristote parle encore, et comment sa réflexion d'homme parmi celles des autres hommes nous engage toujours de plain-pied. Connaître l'échec de tel système ou l'effroi de tel poète, c'est déjà connaître beaucoup sur les passions humaines, sur le fantasme et l'utopie qui demeurent les nôtres au plus banal du quotidien.

Le cégep forme des adultes : il devrait leur élargir le regard. Et non miser, comme on le fait couramment, sur le vécu individuel, en postulant que l'on ne s'intéresse en bout de ligne qu'à soi-même. Je ne prêche évidemment pas ici

l'élitisme intellectuel. Je parle d'un minimum décent de stimulation. Nivelier par le bas la formation d'étudiants qui ont choisi de poursuivre leurs études, c'est mépriser leur potentiel et c'est ridiculiser la soif d'apprendre, serait-ce celle d'une minorité.

Or, l'âge des étudiants du cégep est peut-être le plus propice à une telle ouverture. Tout passage est questionnant. Toute recherche demande à être nourrie. Toute curiosité demande à déborder le terrain du quant-à-soi. Mais le problème est bien plus large : il lève le soupçon sur les revendications humanistes que faisaient nos parents à notre âge. Qu'en reste-t-il ? Une liberté accrue, certes, mais aussi son corrélat : l'individualisme.

Cégep : reflet d'un projet de société

Le problème s'élargit d'autant plus si l'on pense à cette lutte pour le français qui de tout temps nous rassemble.

Qu'en sera-t-il du français si, entre temps, tous les bastions de la culture ont été égarés ? Qu'en sera-t-il de notre société distincte si tout finit par nous appartenir à la facilité américaine ? En cela, toutes les institutions scolaires, et le cégep peut-être plus encore, sont responsables de faire aimer, en deçà de la lutte, la langue française et, en deçà de la langue, la pensée. Responsabilité sociale et responsabilité humaine.

Mais comment ne pas voir que ce problème est tributaire, bien plus que d'un programme mal planifié ou de la distribution inégale des potentiels étudiants, de tout un projet de société axé sur la performance technologique et la facilité culturelle ?

Peut-être le balancier ramènera-t-il de lui-même les choses dans de plus justes proportions. Cela reste à voir. En attendant, les cégeps demeurent un lieu de transition fort adéquat pour ce qui est de l'apprentissage social. Certains d'entre eux forment en outre d'excellents scientifiques et d'excellents techniciens. Mais il leur revient en grande partie de remédier à la légèreté culturelle des Québécois. Et cela ne devrait pas être tâche facile. ■

2. Confucius, *Entretiens*, trad. Ryckmans, Paris, Gallimard, 1987.

POURQUOI LA PHILOSOPHIE ?

par Roger Larose¹

Que d'ambiguïtés dans l'enseignement de la philosophie au collège ! Comment, en effet, une discipline qui jouit d'une reconnaissance institutionnelle importante (quatre cours obligatoires de philosophie) peut-elle en même temps être mise en question quant à son utilité sociale ? Au-delà des controverses dont fut l'objet cet enseignement depuis l'origine des cégeps, ne convient-il pas de poser le « problème » de la philosophie dans une perspective plus large ?

Aussi je formule l'hypothèse que cet enseignement se déploie sous l'empire d'un paradoxe : d'une part, il y a délégitimation du savoir philosophique et de sa pratique, c'est-à-dire absence de crédibilité pour ce type de connaissance et son utilité sociale ; d'autre part, la légitimité germe à partir d'une demande profonde pour donner sens à sa propre vie et s'incarne de plus en plus dans un renouveau pédagogique.

La fin des « grands récits »

L'un des éléments du paradoxe fait ressortir la profonde incapacité des sociétés postindustrielles à procurer une vision globale de l'existence humaine. À titre d'exemple, si nous réagissons avec une émotion vive aux désastres écologiques, nous avons du mal à bâtir une réflexion sur les objectifs que poursuit une société technologique. Cette tendance à penser les moyens plutôt que les fins témoigne également de notre faiblesse à créer des consensus consistants et non pas factices.

La crédibilité amoindrie d'institutions naguère productrices de sens global conduit à la difficulté de formuler de grands projets sociaux. Aussi, nous n'en finissons plus d'assister au désarroi engendré par la fin des grands récits (chré-

tiens, marxistes...) et par la faillite des discours issus des Lumières (l'égalitarisme cautionné par l'idéologie des droits fondamentaux²). Le processus de remise en question des grands récits conduit à une délégitimation du savoir philosophique.

En fait, ce qui est miné, c'est la capacité d'un sujet « cartésien » (c'est-à-dire rationnel) à produire un jugement moral et esthétique. Cette réalité se manifeste par la difficulté – pour ne pas dire l'impossibilité – de justifier rationnellement une morale objective³ (en témoigne notre difficulté à transformer les controverses en consensus, comme c'est le cas avec l'avortement, la peine de mort...). En effet comment, dans pareil contexte, détecter le vrai du faux ou encore formuler les critères qui fonderont les jugements ? Qu'advient-il de la discrimination de routine que les « idées politiques » opéreraient naguère entre la vérité et le mensonge ou entre la réalité et la fiction ?

Une crise institutionnelle

Cette crise renvoie, tel un jeu de miroir, à un second questionnement, celui-là de nature institutionnelle : la délégitimation du savoir philosophique aura des conséquences sur la place « politique » de cet enseignement. Cette dévalorisation s'appuiera sur des jugements influencés par les critères de rigueur s'apparentant à ceux des sciences de la nature. De plus, ce savoir et sa pratique reposent, dit-on, sur des énoncés idéologiques, c'est-à-dire « partisans » ou pire « vagues ». En contrepartie, cette délégitimation se traduit par une survalorisation sociale de l'enseignement des mathématiques et des sciences « dures » qui, elles, tirent leur force sociale de leur prétention à l'objectivité au-delà de toute référence aux contingences historiques.

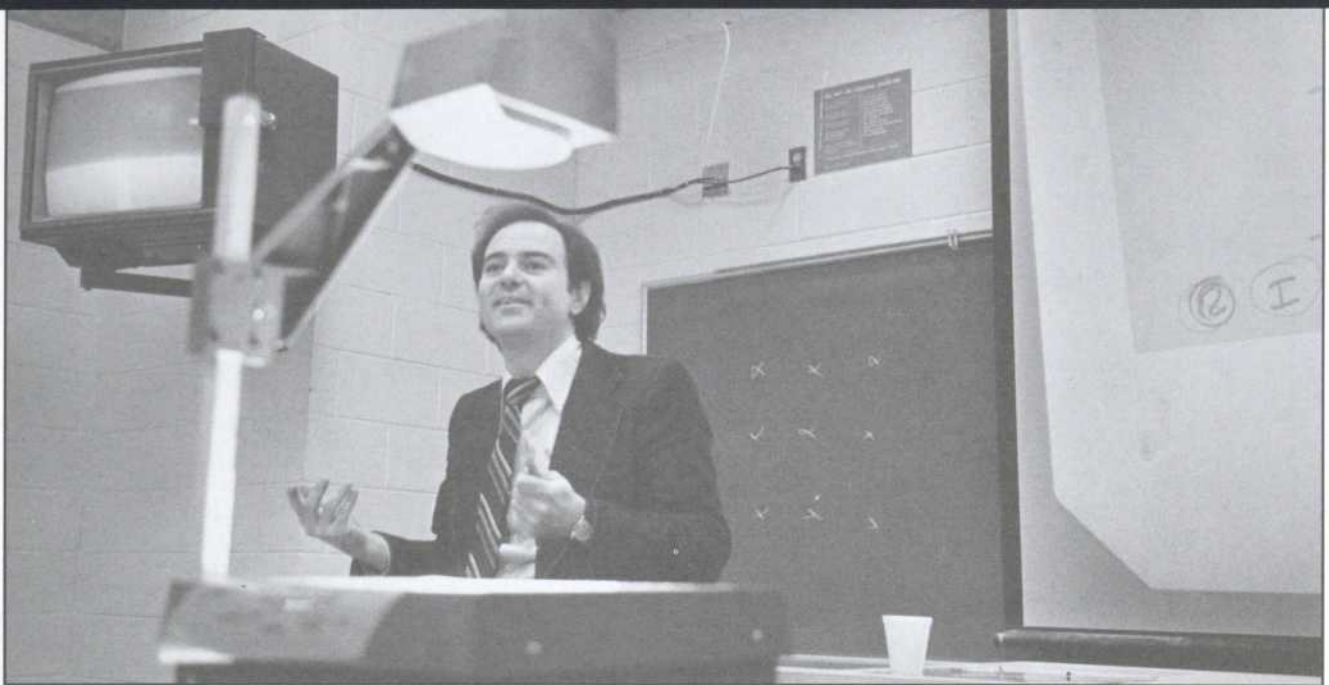
La crise du savoir social, inaugurée avec le déclin des métarécits et combinée avec la mise en question de l'apport spécifique de la philosophie, aura, il va sans dire, des répercussions quant à la reconnaissance sociale de l'enseignement de cette matière. Pour plusieurs, les quatre cours obligatoires de philosophie font figure d'un artifice de l'enseignement, voire d'un « privilège ».

À la recherche d'une légitimité

Le paradoxe de cet enseignement, c'est aussi la recherche d'une légitimité pour un savoir « fragmenté ». Cette démarche implique la mise en place de deux *a priori* : le premier consiste à rechercher non pas des connaissances modelées d'après les critères d'« objectivité » des sciences de la nature, mais à construire des savoirs qui ont leur propre rigueur ; le second implique un renoncement aux visions globalisantes de naguère, au profit d'un travail d'interprétation sur les enjeux sociaux et politiques actuels.

À quoi sert la philosophie ? À rien d'autre que de favoriser l'éclosion d'une liberté de pensée. Comment cet objectif « noble » peut-il se réaliser ? Ou encore comment rejoindre l'impérieuse demande (plus forte qu'on ne le pense généralement) des étudiants pour non seulement comprendre la société dans laquelle ils vivent, mais pour s'y insérer de façon personnelle ? L'enjeu des cours de

1. Étudiant au doctorat en Communications, l'auteur est également professeur de philosophie au Cégep St-Jean-sur-Richelieu.
2. Lyotard Jean-François, *La condition postmoderne*, Paris, Les Éditions de Mi-



Agence Stock Photo

Il y a, dans la philosophie, un goût – subversif, parce que faisant appel à l’imaginaire – de dire des choses simples en son propre nom. Pour l’enseignant, le travail pédagogique consiste à maintenir une tension entre ses propres intuitions et la présentation des différentes options, entre un savoir rigoureux et le savoir social ambiant. La philosophie aura-t-elle servi une fois de plus de bouc-émissaire à la remise en question des structures économiques et politiques des sociétés occidentales?

philosophie, pour une société démocratique, repose sur la formation de personnes aptes à formuler des jugements critiques devant les valeurs qui leur sont proposées ou imposées (par exemple, le « bonheur » tel que conçu par la société de consommation). Devant la langue de bois dont s’affublent trop souvent les démocraties à l’occidentale, la philosophie a la tâche « politique » de décoder les discours des médias, d’en établir les contextes historiques et d’en démontrer les biais ou les préjugés qu’animent les intérêts en cause, (par exemple le « Nouvel Ordre mondial » et la « Guerre du Golfe »).

L’importance stratégique de la philosophie se traduit par le découpage des objets de réflexion, la mise en place d’un agenda social et la construction d’une armature conceptuelle pour aider l’étudiant à se situer dans les débats de société et, surtout, l’amener à prendre position (sur les questions de bioéthique par exemple). Cela suppose que les thèmes abordés en classe rejoignent les débats présents dans la « vraie vie » (la justice sociale dans le contexte du néo-libéralisme, le féminisme et les nouveaux rapports entre les femmes et les hommes, la question nationale québécoise et l’immigration...).

La légitimité de la philosophie ne s’alimente donc pas à une « objectivité » qui planerait dans un monde idéal. L’enseignement, et singulièrement celui des idées, suppose un certain parti pris : le « lieu d’où l’on parle » n’est jamais situé en terrain neutre. En effet, comment ne pas être entraîné dans le sillage des idéologies ou tout simplement dans l’air culturel que nous respirons ? Pour l’enseignant, le travail pédagogique consiste alors à maintenir une tension entre ses propres intuitions ou prises de position et la présentation de différentes options, entre un savoir rigoureux et le savoir social ambiant, ou encore entre la contribution des anciennes générations au patrimoine culturel et les enjeux de sa propre société.

Enfin, la légitimité de cet enseignement tire sa source – et c’est là son ambiguïté institutionnelle – d’une recherche éminemment personnelle. Ne peut-on pas, en effet, considérer la philosophie comme l’acte premier de toute vie humaine digne de ce nom, cet acte qui consiste à penser, inventer, créer sa propre vie ? Bien avant de s’objectiver dans un travail s’apparentant au fonctionariat, cette pratique rejoint l’enseignant dans le creuset où se confondent les essences de sa propre identité. Il m’apparaît difficile, par conséquent, de ne pas y voir également une démarche intérieure qui serait « une manière de se dépendre de soi-même », selon les mots du philosophe Michel Foucault. Il y a, en effet, dans la philosophie et son enseignement ce goût – subversif, parce que faisant appel à l’imaginaire – de dire des choses

simples en son propre nom. En accord avec la pensée nietzschéenne, un individu acquiert un véritable nom propre « à l’issue du plus sévère exercice de dépersonnalisation, quand il s’ouvre aux multiplicités qui le traversent de part en part, aux intensités qui le parcourent³ ». Cette dimension de la philosophie n’invite-t-elle pas à un perpétuel exercice de remise en question de soi, qui est aussi un appel à une libération ?

Au plan institutionnel

Au plan institutionnel, la légitimité de l’enseignement de la philosophie s’est déployée autour de deux axes politiques : l’un marqué par le syndicalisme, l’autre par un renouveau pédagogique. Les décrets de 1982-83 (négociation du secteur public) ont tracé une coupure « épistémologique », mettant fin à la période syndicale et inaugurant un long processus d’autocritique qui donne actuellement lieu à un important renouveau pédagogique.

La période syndicale se caractérise principalement par le statut – souvent inconscient – d’opposant au « système » qui a été attribué à l’ensemble des enseignants et enseignantes de philosophie. Ceux-ci, généralement ouverts aux innovations pédagogiques, concevaient souvent leurs cours comme des classes-laboratoires. Le contenu des cours, souvent décrié pour son laxisme ou sa proxi-

nuît, 1979.

3. MacIntyre Alasdair C., *After Virtue : A study in Moral Theory*, Notre-Dame (Ind.), University of Indiana Press, 1984.
4. Deleuze Gilles, *Pourparlers*, Paris, Éditions de Minuit, 1990, p. 15-16.

mité avec des idéologies politiques, flirtait avec un marxisme plus ou moins orthodoxe (freudo-marxisme, École de Francfort) ou encore, s'inscrivait dans la foulée des travaux de Foucault qui contestaient les normes de la société sous trois points chauds : sexualité, criminalité et folie.

Inutile d'ajouter qu'en se situant aux marges du consensus social, et n'étant pas les détenteurs de la position dominante dans leur propre champ, ces « nouveaux clercs » se forgeaient difficilement une légitimité. Ceux-ci développaient, probablement à leur insu, des « stratégies de subversion ayant pour objectif un renversement plus ou moins radical de la table des valeurs » admises jusque là⁵. La philosophie, notamment dans les collèges, aura servi une fois de plus de commode bouc-émissaire à une réalité qui tout à la fois l'englobait et la dépassait : une remise en question des structures économiques et sociales des sociétés occidentales (plus près de nous, rappelons les fortes polarisations autour des questions nationale et sociale).

La négociation ratée de 1982-83 (Lois 105 et 111 adoptées par le Parti Québécois) marque la fin d'une époque caractérisée par la logique de l'affrontement patronal-syndical. N'y avait-il pas un fond de vérité dans les attaques à l'égard des enseignants de cégeps ? Plus spécifiquement, les accusations portées à l'égard de la philosophie (laxisme dans les contenus et les pratiques pédagogiques) ne frappaient-elles pas juste ? La

trop grande politisation de plusieurs cours de philosophie n'était-elle pas un frein à l'éclosion d'une authentique liberté d'expression chez les étudiants ?

Ce sont des questions comme celles-là qui mijotèrent tout au long des années 80. Des réponses surgissent depuis lors. Sans pour autant délaisser les préoccupations pour le changement social et politique, les enseignants ont mis progressivement l'accent sur la « défense et l'illustration » de leur métier (création de revues et d'un concours national de philosophie, mise sur pied d'une association des professeurs de philosophie du collégial) et sur un renforcement des préoccupations pédagogiques (efforts en vue de l'amélioration de la qualité du français écrit, préoccupation grandissante pour mettre en application des guides méthodologiques, et surtout consensus entre les enseignants en vue de l'établissement de contenus de cours minimaux dans tous les collèges). Plusieurs enseignants et enseignantes sont retournés aux études, alors que d'autres ont investi le secteur de la recherche.

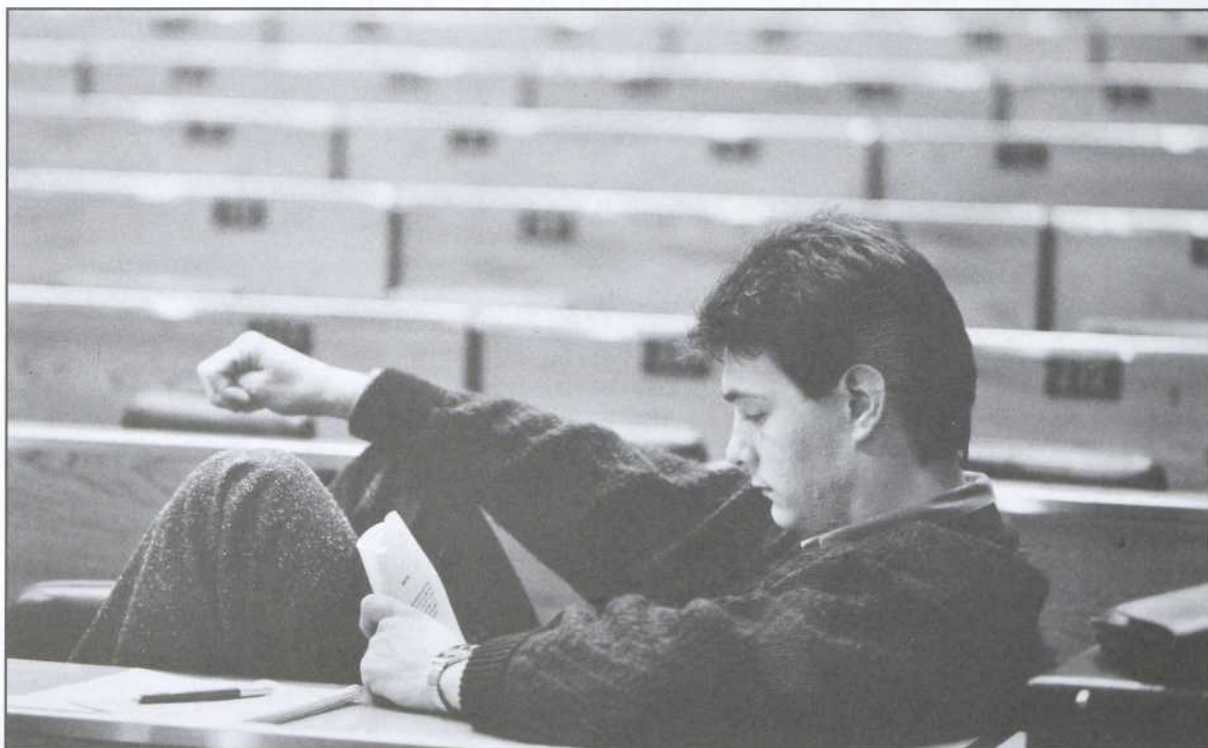
L'axe du renouveau pédagogique, dont le fer de lance est le maintien des quatre cours obligatoires, passe donc par des objectifs qui ont pour effet une meilleure reconnaissance sociale. Du même souffle, cette nouvelle donne conduit inévitablement vers des stratégies de « conservation d'un capital progressivement accumulé⁶ ». On comprendra que, dans ce contexte, les relations de travail, aussi importantes qu'elles soient,

n'occupent plus le devant de la scène, puisque cet axe met en place un dispositif composé de règles, de normes et de comportements à caractère « professionnel » et non plus « militant ».

Un paradoxe créateur

À travers les contradictions qui traversent l'enseignement de la philosophie au collégial, nous faisons face à des problèmes de notre société : difficulté à se doter d'une vision du monde qui soit cohérente, construction fragile de consensus qui ne soient pas factices, crainte de réfléchir au sens de sa propre existence... Pourtant, les remises en question des années 80 ont produit — j'ose le soutenir ! — des étudiants qui manifestent une plus grande motivation à l'égard du cours de philosophie. Mais ceci n'implique nullement que la prestation des cours soit devenue, comme par enchantement, sans résistance. Notre paradoxe ne s'est pas miraculeusement évanoui ; mais, au moins, la déchirure me semble moins vive. ■

5. Bourdieu Pierre, *L'opinion publique n'existe pas*, Paris, Éditions Galilée, 1977.
6. Bourdieu, Pierre, *op. cit.*



Jean-François Leblanc/Agence Stock Photo

PERSPECTIVES D'AVENIR DES JEUNES ANGLOPHONES DU QUÉBEC

par Uli Locher¹



Jean-François Leblanc/Agence Stock Photo

Les jeunes Anglo-Québécois vont apprendre le français ou partir. C'est là leur perspective d'avenir et ils l'ont bien saisi, même s'ils doivent, en restant, faire partie d'un groupe démographique en déclin rapide et s'inscrire dans un marché du travail aux désavantages multiples pour ceux qui ne maîtrisent pas totalement la langue de la majorité. Un spécialiste analyse ici le coût psychologique et social de la fin des « deux solitudes ».

Pour bien définir le problème, commençons par quelques généralités. Les jeunes anglophones du Québec se trouvent dans un piège : ils doivent « apprendre le français ou partir². » Chacune des deux options comporte un coût assez lourd. « Apprendre le français » comprend évidemment bien plus que l'apprentissage du bilinguisme fonctionnel qu'on peut acquérir à l'école. Apprendre le français veut aussi dire accepter le statut de minoritaire dans un Québec de plus en plus français, accepter le statut de vaincu dans la

« reconquête » du Québec que déplorent déjà des livres³ et les médias anglophones. À ce coût psychologique de perte de statut social s'ajoute le coût matériel de faire partie d'un groupe démographique en déclin rapide et de devoir s'inscrire dans un marché du travail aux désavantages multiples pour ceux qui ne maîtrisent pas totalement la langue de la majorité.

La deuxième option, celle de « partir », comporte, elle aussi, des coûts importants. Le coût psychologique est celui du déracinement, avec son insécurité affective, l'appauvrissement des réseaux et de liens sociaux, et la perte d'un statut social privilégié. L'expérience sociale d'un jeune Montréalais anglophone qui va s'installer à Toronto est contraire à celle de beaucoup d'autres nouveaux arrivés : il était quelqu'un de spécial à Montréal, et il devient un individu quelconque dans la masse des anglophones de l'Ontario. Le coût matériel de la migration est lié à des contraintes telles que le transfert des diplômes, l'échange de biens meubles et immeubles et, surtout, le départ dans une carrière professionnelle sans l'apport de réseaux sociaux bien établis.

On n'oubliera certainement pas qu'en face des coûts, dans cette comptabilité, il y a des bénéfices qui peuvent être impor-

1. M. Uli Locher est professeur au département de sociologie, Université McGill.
2. C'est sous ce (très gros) titre que le journal *La Presse* de Montréal a résumé les options, en première page, en 1983. L'article traitait de l'enquête « Conscience linguistique des jeunes Québécois » qui forme la base de mes considérations ici.
3. Voir, par exemple, Marc V. Levine, *The Reconquest of Montreal : Language Policy and Social Change in a Bilingual City*, Philadelphia, Temple University Press, 1990.

tants. Il y a les bénéfiques psychologiques : s'être libéré d'une situation pleine d'anxiété, se sentir dans la vague des esprits entrepreneurs et se voir arriver dans le pays des chances et des débouchés⁴. Le bénéfice matériel est moins difficile à saisir : l'Ontario est dans son ensemble plus prospère que le Québec...

Y a-t-il une troisième option, celle de rester comme si rien ne s'était passé, de rester unilingue anglophone et de passer sa vie dans une enclave anglaise auto-suffisante ? Il faut admettre, sur la base des expériences du passé, que cette option existe. Des minorités bien plus insignifiantes que celle des Anglo-Québécois ont parfois pu tenir le coup pendant longtemps. Mais ce n'est pas une option que les jeunes choisiraient. Ils sont tous convaincus que l'anglais est gravement menacé ici, que le Québec du futur sera français et qu'il faudra ou s'adapter à la nouvelle situation ou partir.

Dans ce qui suit, je discuterai certaines des généralisations comprises dans ces propos. Je le ferai sous forme de thèses et résumés qui décrivent les grandes tendances observées. Ensuite, je parlerai des réactions des anglophones, telles que présentées dans les enquêtes sur la « Conscience linguistique des jeunes Québécois⁵ ». La problématique de cet article est donc autant celle de présenter la réalité des changements en cours que celle de la confronter à la perception de cette réalité par les jeunes.

Le déclin rapide et irréversible

Le déclin de la population anglophone du Québec est si rapide et si persistant que nous pouvons bien l'appeler un des grands événements dans l'histoire démographique du Canada. Pour bien le saisir, il faut le placer dans son contexte historique. Au milieu du siècle dernier, les Anglo-Québécois constituaient un peu plus de la moitié de la population de Montréal, et un peu moins de la moitié de celle de la ville de Québec. Dans l'ensemble du Québec, ils étaient 24 % en 1844 et 22 % en 1911. Mais, derrière cette sécurité et cette stabilité apparentes, nous trouvons une grande instabilité démographique. Durant tout le XIXe siècle, ce groupe a connu une immigration si forte qu'à n'importe quel moment, entre le quart et la moitié de ses membres étaient nés en dehors du Québec. Les proportions ont diminué par la suite, mais les chiffres absolus ont atteint leur apogée aux alentours de 1971, avec près de 800 000 Anglo-Québécois.

À l'heure actuelle, nous pouvons estimer qu'il y a quelque 600 000 ou 9,2 % des Québécois de langue maternelle anglaise et qu'ils continuent à diminuer d'environ 2,5 % par an⁶. Pourquoi ce déclin rapide ? On peut identifier trois raisons. Les départs d'abord : ils ont atteint 131 000 dans la période de « l'exode » de 1976-1981, et 71 000 pendant la période « calme » de 1981-1986. Puis les arrivées, qui n'ont jamais atteint, durant les trois dernières décennies, même la moitié du niveau des départs. La troisième raison est la sous-fécondité : avec un taux moyen de 1,4 enfants par femme⁷, on ne peut à la longue maintenir une population (surtout si, en plus, le solde migratoire reste négatif). Ce qu'on oublie parfois, c'est que la migration est fortement sélective : ce sont surtout les jeunes adultes qui partent, en emmenant avec eux leurs enfants et leur potentiel de fécondité. Puisque ces départs sélectifs se sont poursuivis pendant de longues années, la population anglo-québécoise est aujourd'hui surannée⁸ ; son taux brut de natalité restera extrêmement bas pour très longtemps.

Le déclin des anglophones est irréversible, au moins dans le futur prévisible, parce qu'en plus du départ des jeunes et de la

sous-fécondité, il y a la mortalité qui restera élevée, étant donné que la population est fortement âgée. Les Anglo-Québécois sont frappés par les trois phénomènes à la fois.

Les jeunes anglophones sont-ils conscients de ce qui se passe ? Impossible d'en douter, même s'ils ne sont pas au courant des chiffres précis. Pas moins de 78,3 % croyaient, en 1979, que « l'avenir de l'anglais au Québec est sérieusement en péril⁹. » Ils ne se font pas illusion en pensant que les transferts linguistiques des immigrants pourraient sauver leur groupe¹⁰. 86 % sont d'avis que « les immigrants vont apprendre davantage le français que l'anglais. » On peut comparer ces résultats à ceux des enquêtes de 1978 et 1990 dans les institutions francophones ; on arrive à la conclusion générale que pour la vaste majorité des jeunes Québécois, il n'y a pas de doute : « Dans le futur, le Québec sera français et le reste du Canada, anglais¹¹. »

Nous sommes passés du sujet des anglophones à celui de la langue anglaise ; les deux sont évidemment liés, mais on fait bien de ne pas les confondre. La chute démographique affecte avant tout les Québécois de langue maternelle anglaise, et surtout ceux d'origine britannique. De toute évidence, la langue anglaise peut se porter bien malgré la réduction du groupe anglophone. Mais les jeunes anglophones ne font pas cette distinction-là. Pour eux, c'est l'anglais tout court qui est en péril au Québec, et ils se sentent visés personnellement. D'où l'idée, parmi plusieurs d'entre eux, d'aller s'établir ailleurs.

Les facteurs économiques

À première vue, il paraît évident que c'est la Loi 101¹² qui cause « l'exode des anglophones ». En 1982, on pouvait lire que « Québec chasse délibérément les anglophones », et ce

4. L'Ontario joue ce rôle de « land of opportunity » depuis longtemps et ne l'a jamais abandonné, malgré l'attraction éphémère de l'Alberta dans les années soixante-dix. Les statistiques sur les migrations inter-provinciales en fournissent des preuves éloquentes.
5. Trois enquêtes ont été menées, sous ce titre, pour le Conseil de la langue française, dans les écoles et collèges français (1978) et anglais (1979) et de nouveau français (1990). La quatrième enquête est prévue pour l'automne 1991, de nouveau dans les institutions anglaises. La plupart de nos données sur les anglophones proviennent de l'enquête de 1979.
6. Marc Termote a dernièrement produit un résumé très utile des tendances pour la Commission Bélanger-Campeau (vol. 2, 1991). On peut l'obtenir en appelant le (418) 643-2754. Les estimations pour 1990 et 1991 sont les miennes. Nous sommes tous pressés d'avoir les résultats du recensement de 1991, pour mieux nous retrouver dans ce que George Mathews appelle « le no man's land » démographique (*Le Choc démographique*, Montréal, Boréal, 1984).
7. Cet « indice synthétique de fécondité » était, en 1986, identique pour les francophones et les anglophones du Québec. En 1976, il avait été de 1,84 pour les francophones et de 1,26 pour les anglophones. Il indique le nombre d'enfants par femme, tandis que le taux brut de natalité se réfère au nombre de naissances par rapport à toute la population.
8. On ne trouve pas facilement les statistiques selon la langue maternelle et l'âge. Pour les groupes ethniques (d'après le recensement de 1981), nous les trouvons chez Choinière et Robitaille dans *Ethnic Demography* (S.S. Halli, F. Trovato et L. Driedger, eds.), Ottawa, Carleton University Press, 1990. 7,7 % seulement des Québécois d'origine française avaient 65 ans ou plus, par rapport à 13,1 % de ceux d'origine britannique.
9. Les données empiriques des enquêtes de 1978 et 1979 sont pré-

n'était ni dans *The Gazette* ni dans la presse populaire¹³. Intentionnellement ou non, on fait souvent le lien entre la législation (comprise dans tous les camps comme de fait anti-anglaise), les sentiments de frustration des anglophones, les intentions de partir telles que rapportées par les sondages et les départs qui se sont effectivement produits.

Les données empiriques à l'appui de ce raisonnement sont presque toujours tirées de deux sources seulement. Pour les départs, on se base sur les recensements et d'autres statistiques de Statistique Canada, qui ont montré que le Québec a perdu, dans l'année suivant l'adoption de la Loi 101, quelque 45 000 personnes anglophones dans les échanges migratoires. Pour les intentions de départ, on peut citer des sondages assez réguliers dont le dernier, en avril 1991, estime que « près du tiers » des anglophones ont l'intention de quitter le Québec dans les cinq années à venir, découragés, selon toute apparence, par la situation de leur groupe au Québec.

Que peut-on dire de ces données apparemment concluantes ? Voyons d'abord les chiffres de Statistique Canada. Il est vrai que les Anglo-Québécois quittent la province en grand nombre pour d'autres destinations canadiennes, mais ils l'ont déjà fait depuis très longtemps. La moyenne annuelle des départs a augmenté, c'est vrai, de 19 320 (1966-1976) à 20 200 (1976-1986), mais cette augmentation de 4,6 % n'est quand même pas si renversante. À toutes fins utiles, nous observons donc une tendance continue qui a retrouvé son niveau normal après la poussée de 1977.

Ce qui a beaucoup changé, par contre, ce sont les arrivées au Québec des autres Canadiens et des étrangers. La moyenne des arrivées annuelles est tombée de 15 900 (1966-1976) à 7 200 (1976-1986), ce qui représente une chute de 54,7 %¹⁴. Force est donc de constater que le grand changement des deux décennies passées se trouve du côté des arrivées et non pas des départs. On peut évidemment l'attribuer à la Loi 101 si on veut, mais il est difficile de soutenir que c'est cette loi qui « chasse » les anglophones installés au Québec.



Agence Stock Photo

Il y a des ponts qui se construisent pour relier les groupes. Les anglophones s'ouvrent au contact avec des francophones, tandis que les francophones s'ouvrent au contact avec la langue anglaise. Mais il reste des barrières invisibles ...

sentées dans les volumes 9, 10, 13 et 14 de la série « Conscience linguistique des jeunes Québécois », que le Conseil de la langue française distribue aux personnes intéressées, à titre gratuit. Je ne présente ici ni la méthodologie ni les tableaux.

10. Par rapport aux grands facteurs comme la fécondité, la mortalité et l'émigration, les transferts linguistiques sont en effet d'une influence plutôt faible. En chiffres annuels, ils sont probablement inférieurs à la seule émigration internationale – autre chiffre difficile à saisir.
11. Cette question précise se trouve dans les questionnaires de 1978 et 1990, et sera aussi comprise dans celui de 1991. Elle fut omise de celui de 1979, mais d'autres formulations vont dans le même sens et ont produit des résultats similaires.
12. Ce n'est pas par hasard que les anglophones parlent d'une loi – en fait, « Bill 101 » veut dire à la fois loi et projet de loi – tandis qu'au moins les politiciens francophones et péquistes parlent d'une charte, ce qui veut conférer à cette loi une légitimité et une permanence supérieures.
13. *Le Devoir*, 30 mars 1982, en citant le président du Conseil du Trésor fédéral, Donald Johnston.
14. Pour les chiffres de base, je me fie à Marc Termote, 1991, p. 308 (voir note 5). Mes estimations sont presque identiques à celles présentées par plusieurs démographes. Pour compléter le tableau, il faudrait connaître les départs internationaux mais ce chiffre-là est inconnu.
15. Sondage CROP/*La Presse*/Télé-Métropole d'avril 1991. Voir *La Presse* du 27 avril 1991.
16. Uli Locher, *Les Anglophones de Montréal : émigration et évolution des attitudes 1978-1983*, Québec, Conseil de la langue française, 1988.

Les chiffres des sondages sur les intentions de départ sont encore moins convaincants, une fois qu'on les regarde de près. Même une question claire et simple comme « Dans 5 ans, prévoyez-vous habiter encore au Québec ?¹⁵ » n'évoque ni plans ni décisions fermes. Les « intentions de quitter le Québec » qu'on en déduit ne sont en fait que l'expression d'opinions, d'attitudes ou de sentiments de frustration. Elles ne sont pas sans valeur indicative et je ne mets pas en doute l'honnêteté des répondants qui les ont exprimées, mais il faut les prendre pour ce qu'elles sont : des expressions d'attitudes. Une seule étude¹⁶, à ma connaissance, permet de relier les départs aux intentions exprimées cinq ans auparavant. Elle démontre que ce n'est que dans 37 % des cas que l'action a suivi l'intention. Près de deux tiers des anglophones de Montréal qui avaient dit qu'ils allaient partir ne l'ont pas fait. Les « intentions de partir » doivent donc être comprises comme une expression de mécontentement, et non pas comme une prédiction d'événements futurs.

Qu'est-ce qui motive la migration ? Dans le monde entier et dans des centaines d'études, nous trouvons une très forte prédominance des motifs économiques (emploi, chômage, investissement) ou liés à l'avancement économique (études, scolarisation des enfants). Les facteurs culturels ne sont pas sans importance, mais ne font normalement que modifier ou amplifier les facteurs économiques. C'est la même chose au Québec. Si

on parle avec les individus anglophones qui sont effectivement partis, on est impressionné par la très forte prépondérance des motifs économiques. « Par rapport aux facteurs économiques, les facteurs culturels – que ce soient la compétence linguistique, la distance sociale ou les attitudes politiques – ont joué un rôle mineur et guère décelable de façon statistique¹⁷. »

Les anglophones des enquêtes de 1978 et 1983 affichaient une opposition farouche contre le gouvernement du Parti Québécois et quasiment tous ses projets et politiques. Les jeunes anglophones des enquêtes de 1978, 1979 et 1990 expriment les mêmes sentiments et frustrations. Ces sentiments ne les amènent pourtant pas au fatalisme. En 1979, ils étaient quasiment tous de l'avis qu'il ne faudrait « pour rien au monde abandonner nos efforts pour la cause de l'anglais au Québec. » Malgré leur opposition aux tendances politiques québécoises, la plupart d'entre eux y restent. Ceux qui quittent ne le font pas parce qu'ils seraient moins enracinés, moins « francisables » ou plus opposés à la souveraineté du Québec que les autres¹⁸. Ce qui distingue ceux qui partent de la majorité qui reste, c'est leur plus grand besoin et leur plus grande capacité de maintenir ou d'augmenter leur niveau de vie ailleurs.

L'image désuète des deux solitudes

On justifie normalement l'image stéréotypée des deux solitudes par les statistiques sur la ségrégation résidentielle, le peu de maîtrise de « l'autre » langue et le manque de contact entre les groupes linguistiques, que ce soit au travail ou dans la vie sociale et culturelle. Qu'en est-il chez les jeunes anglophones ? Vivent-ils dans un vase clos ?

Les cartes ethniques et démographiques de Montréal ont toujours été impressionnantes. On y « voit » la séparation nette des anglophones et des francophones sur papier, sans devoir aller dans les quartiers. Si on se donnait la peine de s'y rendre, on remarquerait vite que l'isolement des anglophones est loin d'être parfait. Notre étude de 1979 a montré à quel point la clientèle des écoles anglaises était hétérogène. Une minorité (40,4 %) seulement des étudiants habitaient un quartier où il y avait « surtout des anglophones », un tiers (33,0 %) avaient des pères et mères anglophones et la plupart fréquentaient des écoles où ils rencontraient bon nombre de francophones. Par rapport aux jeunes francophones, que ce soit à Montréal ou ailleurs, les jeunes anglophones ont des niveaux beaucoup plus élevés de bilinguisme et de contacts hors-groupe. La très récente documentation sur les indicateurs de la situation linguistique¹⁹ confirme à ce sujet ce que nous avons trouvé auparavant dans une étude comparative à grande échelle²⁰.

Il y a donc des ponts qui se construisent pour relier les groupes. Mais ces ponts varient selon le point de départ. Les anglophones s'ouvrent au contact avec des francophones (à l'école, au travail et dans les quartiers), tandis que les francophones s'ouvrent au contact avec la langue anglaise (dans les sports, les médias, la musique). Le premier pont indique une ouverture à l'adaptation d'une minorité finalement « minorisée », tandis que le deuxième pont indique l'énorme attraction de la langue anglaise et de la culture nord-américaine.

Il ne faut pourtant pas exagérer le rapprochement. Dans l'ensemble, chaque groupe continue à vivre dans son propre monde, comme c'est normal dans beaucoup de sociétés dites bilingues ou multiculturelles. Pour l'instant, la force numérique et institutionnelle des Anglo-Québécois est encore telle que ceux qui veulent rester entre eux peuvent le faire, du berceau à

la tombe. Mais un tel isolement devient de moins en moins attrayant. Premièrement, l'enclave unilingue rétrécit par la percée des francophones et des allophones dans les quartiers et les lieux de travail anciennement anglophones ; maintenir son isolement pourrait coûter un déménagement. Deuxièmement, les programmes d'immersion et l'amélioration de l'enseignement du français touchent un nombre croissant d'Anglo-Québécois. Finalement, l'écart des revenus s'est renversé ; la prime est maintenant donnée au français et les anglophones unilingues sortent grands perdants de l'évolution récente²¹.

La réalité politique confirme d'ailleurs que les jours de l'anglophone unilingue isolé sont comptés. Les deux principales organisations pour la défense des intérêts anglophones, le Parti Égalité et Alliance Québec, ont tous deux choisi de s'afficher en français. La réponse à la défaite politique (symbolisée par la Loi 178) n'est donc pas un cloisonnement, mais un virage bilingue qu'on aurait pensé impossible il y a quelques années seulement.

Tous les signes indiquent donc que la réalité des deux solitudes est en train de changer. Son image pourtant peut encore survivre longtemps. C'est une image qui rejoint certaines craintes et convictions du passé, qui a trouvé une expression verbale des plus frappantes et qui continue à être véhiculée par nos médias²². Ce n'est pas à cause de quelques statistiques qu'on va changer d'opinion !

On peut forcer les contacts, pas l'amour

Ce que nous observons aujourd'hui n'est pas seulement un effondrement du groupe anglophone, mais aussi une transformation profonde. Les Anglo-Québécois commencent à vivre dans un monde français comme jamais auparavant. Que ce soit la langue d'instruction, des médias ou du travail, celle de l'affichage ou des formulaires et fiches, partout le français a fait des progrès remarquables. L'avancement formidable des institutions et des industries francophones, la réduction du rang de Montréal (à celui de capitale régionale) et le contrôle des institutions, y compris des institutions « anglaises », par l'État sont

17. Locher, 1988, p. 131.

18. Pour les chiffres, voir Locher, 1988, p. 125 et 128. Il serait souhaitable qu'on vérifie les hypothèses dans des enquêtes à plus grande échelle. Malheureusement, le coût de telles enquêtes est prohibitif.

19. Conseil de la langue française, *Indicateurs de la situation linguistique au Québec*, Québec, CLF, 1991.

20. Uli Locher, *Conscience linguistique des jeunes Québécois, tome IV : Étude comparative du vécu et de la perception du fait français dans les écoles françaises et anglaises*, Québec, CLF, 1983.

21. CLF, 1991, p. 63 (voir note 18).

22. Par exemple, l'Université McGill est toujours présentée comme une forteresse anglophone isolée, même si un quart de ses étudiants sont francophones. Le contraste entre les hôpitaux français et anglais fait le tour du monde avec le film « Jésus de Montréal », même s'il est contraire à la réalité actuelle. Un animateur de radio comme Pierre Pascau continue à échauffer les ressentiments inter-ethniques. Il est donc payant, pour les médias, de véhiculer les vieux stéréotypes.

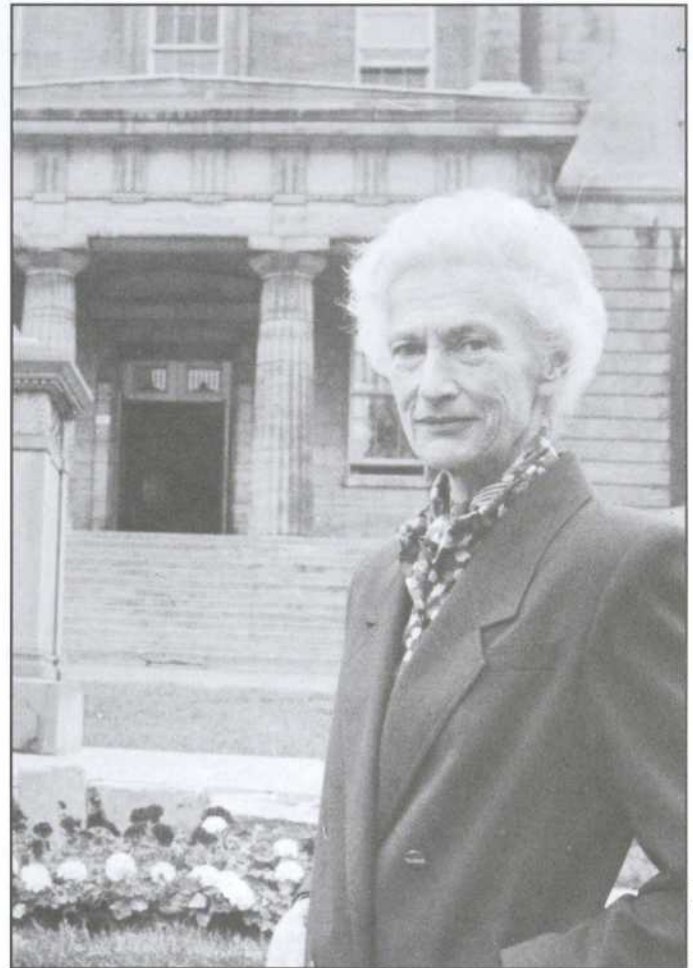
23. Par exemple, Wallace Lambert and Richard Tucker, « Graduates of Early French Immersion », in Gary Caldwell and Eric Waddell, *The English of Quebec : From Majority to Minority Status*, Québec, Ins-

autant de facteurs qui rongent l'importance et la légitimité des institutions et des élites anglophones. Le bilinguisme dans la vie quotidienne devient donc aussi nécessaire que légitime. L'isolement n'est à la longue ni souhaitable ni rentable.

Mais les contacts accrus n'entraînent pas nécessairement le respect ou l'amitié. Même si plusieurs études ont constaté une relation positive (quoique faible) entre contacts et esprit « d'ouverture hors-groupe²³ », il y en a d'autres qui mettent cette relation en doute²⁴. Une fois qu'on relie systématiquement les attitudes de distance sociale aux comportements correspondants, on s'aperçoit que la corrélation est inexistante²⁵. Cela confirme certaines théories classiques en psychologie sociale qui veulent que si certains contacts réduisent les préjugés entre les groupes, il y en a d'autres, surtout en milieu compétitif, qui tendent à les renforcer²⁶. Une politique de contact forcé peut donc nuire aux relations entre les groupes.

Les deux solitudes : une problématique fausse

La question revient fréquemment : pourquoi l'intégration des anglophones dans la société québécoise francophone semble-t-elle boiter si loin derrière l'acquisition des compétences en français ? Que ce soient les enfants qui s'organisent à part et retombent dans les vieux camps malgré l'expérience de « l'immersion²⁷ », ou les jeunes adultes qui ne se portent pas candidats pour les positions de la fonction publique, il est évident qu'il y a des barrières invisibles qui ne sont pas seulement linguistiques et qui continuent à isoler les deux camps. Les jeunes anglophones, une fois sortis de l'école, n'ont souvent ni la nécessité ni les modèles pour vivre une vie bilingue. On leur répond partout en anglais et on leur fait savoir qu'ils ne sont pas vraiment « québécois²⁸ ». Combien de temps vont-ils faire des efforts avant de se retirer dans leur propre monde ? Aussi longtemps qu'ils pourront se retirer dans un monde anglophone et y passer leur vie, certains d'entre eux le feront, pour se sentir confortables, valorisés et en sécurité – que ce « monde » soit au Québec ou ailleurs²⁹.



James Seally

Le déclin des anglophones est irréversible ... Contribuer au dynamisme des Anglo-Québécois et construire des ponts avec la communauté francophone : voilà un défi de taille pour l'Université McGill et son nouveau chancelier, madame Gretta Chambers.

Il y a des images qu'on devrait mettre au rancart. Ce qui est faux et injuste dans l'expression « deux solitudes », ce n'est pas seulement qu'elle ne saisit pas la réalité des échanges et des contacts. Ce qui est faux, c'est plutôt ce moralisme sous-jacent, cette norme qui dit qu'il ne faut absolument pas rester à part, cette hypocrisie qui veut rendre les gens coupables parce qu'ils vivent leur vie comme bon leur semble.

En réalité les contacts entre anglophones et francophones sont multiples, complexes et en augmentation rapide. La question n'est pas de savoir s'ils sont toujours harmonieux. En continuant de parler de « deux solitudes », nous employons un symbolisme politique qui nie l'existence même de tous les contacts et échanges, toute la collaboration et les efforts pour se comprendre, et toutes les tentatives de surmonter l'expérience d'un passé parfois douloureux. Ce qui était, au temps de Hugh McLennan, un superbe titre pour un livre bien intentionné est devenu aujourd'hui une caricature à message politique, un terme qui cache plus qu'il ne révèle.

La disparition de la réalité des « deux solitudes » est aujourd'hui bien entamée. Le déclin du groupe anglophone lui enlève le statut d'unité comparable ; il deviendra bientôt trop insignifiant pour occuper la place d'une « solitude » qui compte. Ce qui en restera sera largement bilingue et adapté à un fonctionnement efficace dans les structures d'un Québec unilingue français. Les jeunes Anglo-Québécois vont « apprendre le français ou partir ». C'est là leur perspective d'avenir et ils l'ont bien saisie. ■

titut Québécois de Recherche sur la Culture, 1982, p. 258-277.

24. Uli Locher, 1983, tome IV, p. 104 (voir note 19).

25. Lange, Melanie, Michael Lipkin and Uli Locher. « Attitudes vs. Behaviour in Inter-Group Contact : Understanding the Discrepancy Among Montreal Anglophones. » Montréal, Université McGill. *Working Papers in Migration and Ethnicity*, 1980.

26. Voir par exemple la théorie de Gordon Allport dans *Personality and Social Encounter*, Boston, 1960, p. 245.

27. Dans l'étude de Lambert and Tucker, p. 268 (voir note 22).

28. Ce n'est pas par hasard que le public, les médias et même des agences gouvernementales confondent très fréquemment « québécois » et « québécois francophone ». Nous sommes dans un pays toujours en chantier où, au lieu d'un contrat social de base, on a un souvenir de conquête. Chaque voiture dans la province affiche « Je me souviens ». Il est difficile de ne pas y voir une pointe anti-anglaise, et donc l'affirmation d'un peuple qui n'est pas anglais et ne doit pas l'oublier, selon le fonctionnaire qui a eu l'idée brillante de ce slogan.

29. Ce n'est pas dire que des sentiments d'exclusion ou de menace l'emporteraient sur les motivations économiques de la migration. Chaque année, il n'y a qu'une petite minorité d'Anglo-Québécois qui quittent. 96 % trouvent préférable de rester, vu les alternatives.

VERS UNE JUSTICE AUTOCHTONE

par Jean-Claude Leclerc¹

C'est en réclamant des changements dans la justice canadienne que les chefs des Premières nations ont ouvert à Winnipeg leur dernière conférence annuelle. « Plusieurs autochtones sont derrière les barreaux, alors qu'ils ne devraient pas y être », a déclaré Elijah Harper, le célèbre député qui a bloqué l'Accord du lac Meech au nom des revendications autochtones. Des mois après, toujours en pleine crise constitutionnelle, la question de la justice reste d'une brûlante actualité.

À la suite de la crise d'Oka, des Mohawks se sont fait refuser un procès en anglais. Puis, un autre juge a décidé qu'on pouvait procéder dans cette langue. Cette petite guerre des langues qui divise les tribunaux cache en réalité un plus important conflit, culturel et politique : on ne pourra le régler sans révolution dans l'administration de la justice.

Les procureurs du Québec auraient pu, étant bilingues, ne pas exiger de pouvoir plaider, à leur choix, en français. Mais ils ont préféré défendre le privilège constitutionnel de leur propre communauté. L'incident illustre moins la querelle qui perdure entre les principales communautés linguistiques au Canada, que la tendance de la majorité à donner encore priorité à une justice euro-canadienne (ou québécoise) sur les revendications amérindiennes.

La Cour suprême donnerait-elle éventuellement raison aux procureurs québécois – elle a déjà refusé aux Acadiens du Nouveau-Brunswick le droit d'être « entendus » en français – qu'un tel jugement ne ferait qu'ajouter aux revendications autochtones en matière de justice.

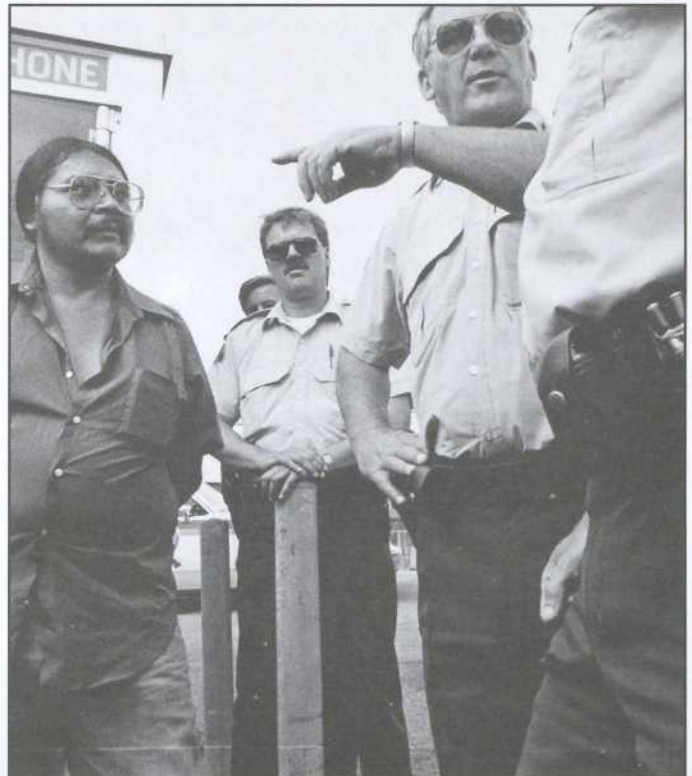
La « justice » peut créer des injustices

Le Québec passe encore à l'extérieur pour un État particulièrement intransigeant à l'égard de ses minorités. Et la Sûreté du Québec, avec sa mentalité vindicative, n'aura guère contribué à corriger cette triste réputation. Mais ce n'est pas la SQ qui a rempli de *Natives* les prisons des Prairies. Partout au Canada, la justice a joué contre les Amérindiens. Non seulement a-t-on souvent appliqué de façon discriminatoire les règles de l'homme blanc, mais même une justice honnêtement rendue a pu avoir des effets dévastateurs sur ces communautés.

Les Mohawks et d'autres nations autochtones veulent être traités suivant un régime qui reflète leur conception de la justice. Ces revendications ne datent pas des récents procès d'Oka, derniers en date d'un long et cruel affrontement avec les auto-

rités. Elles sont constantes dans l'histoire du pays, même si elles n'ont pas souvent trouvé d'écho favorable hors des *réserves*. Maints politiciens et jusqu'à des ministres de la Justice préfèrent encore répéter que « la loi doit être la même pour

1. NDLR : Cet article, écrit par l'ex-éditorialiste du *Devoir* et maintenant chroniqueur à la *Gazette*, n'aborde pas spécifiquement les distinctions entre droit civil et droit pénal, tout comme il ne distingue pas entre la situation particulière de chaque peuple autochtone ; comme dans la réalité du débat politique et constitutionnel actuel, il présente les positions qui s'affrontent comme deux blocs globalement homogènes, malgré les disparités réelles qu'ils regroupent : les Premières Nations, minoritaires mais de plus en plus présentes, face aux réalités dominantes de la justice des « Blancs ».



Robert Fréchette/Agence Stock Photo

Même une justice honnêtement rendue, selon les règles des blancs, a pu avoir des effets dévastateurs sur les communautés autochtones. Elles veulent un système qui respectera leurs valeurs et leurs traditions.

tout le monde », comme s'il n'y avait pas telle chose que la Loi sur les Indiens.

Depuis, un réveil a commencé de se produire. Des juristes autochtones, contestant les fondements mêmes du système judiciaire, trouvent une oreille attentive chez nombre de juges, d'avocats et de fonctionnaires de la justice. Ainsi ont eu lieu cette année sous l'égide de l'Association Henri-Capitant, société savante de droit civil, puis de l'Institut Interculturel de Montréal et de la Commission québécoise des droits de la personne, des colloques qui ont remis en question les rapports entre la société euro-canadienne et les peuples autochtones de même que l'administration de la justice à l'intérieur des communautés. Un important numéro spécial de la revue *Recherches amérindiennes au Québec* (printemps 1991) a aussi fourni sur le sujet un impressionnant dossier d'information et de réflexion.

Le défi ne sera pas aisé à relever. Les autochtones veulent obtenir une justice qui non seulement ne soit pas raciste ou inculte, mais aussi le respecte et reflète leurs valeurs sociales et leurs traditions. Le droit civil autant que pénal est en cause. Plus fondamentalement, cette revendication soulève la question du droit des Premières nations de faire leurs lois, et donc de posséder des attributs législatifs de la souveraineté. Or, la souveraineté n'est pas un avantage qu'on négocie facilement.

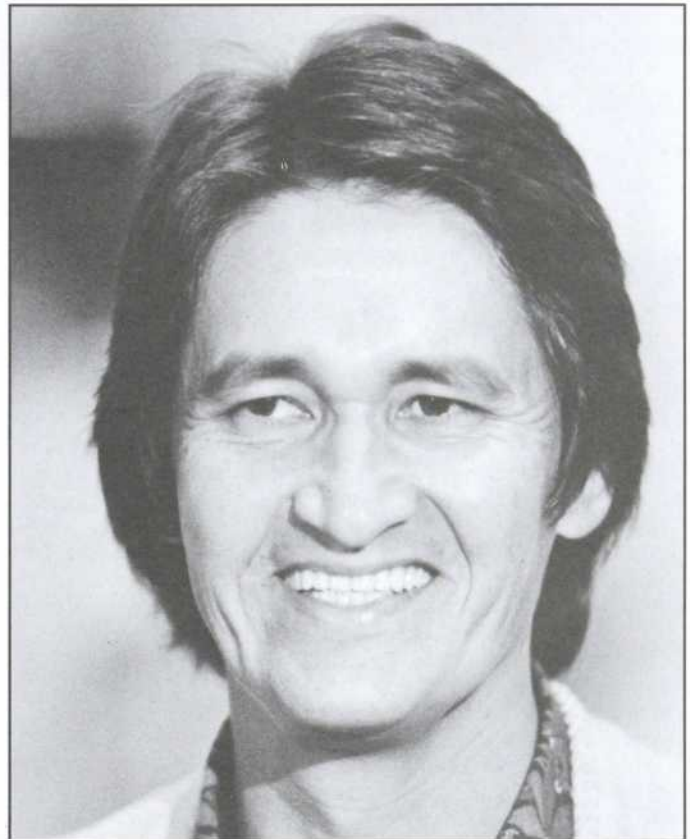
Les francophones du Québec oublient souvent qu'ils ont gagné, au siècle passé, non seulement d'avoir leur propre droit civil, mais aussi le pouvoir d'y apporter des changements, et le privilège de le faire interpréter par une Cour suprême où trois des neuf juges sont de leur tradition civiliste. Au nom de leurs propres traditions, les « petites » provinces de l'Atlantique ont pu garder leurs gouvernements au sein de la Confédération. Rien de tel n'a jamais été reconnu aux nations qui habitaient le pays avant sa « découverte ». On aura plutôt écrasé le premier gouvernement métis au Manitoba.

Justice « blanche » et justice autochtone

Entre justice euro-canadienne (ou québécoise) et justice autochtone, il y a d'abord une différence de conception quant aux rapports entre les gens et avec les biens. Ainsi, la langue crie n'a même pas de mot pour désigner la « propriété privée » telle qu'on la conçoit au Québec dans le Code Napoléon, et ailleurs au Canada dans la *Common Law*. Le mot qui s'en rapproche désigne le contraire : non point user et abuser d'une chose pour en tirer profit, mais la gérer avec respect pour le bénéfice des générations futures.

De plus, dans la tradition autochtone, il n'y a habituellement pas de « coupable ». Chacun est responsable de ses actes et doit réparer les torts qu'il a pu faire. La communauté se tient responsable de dédommager la victime. C'est là affaire de tranquillité sociale autant que de paix « internationale ». Chacun est jugé non pas d'après la loi du lieu de son crime ou de sa victime, mais selon sa propre coutume, qu'il est censé connaître et respecter. La victime n'est pas abandonnée pour autant, puisque l'affaire ne sera close qu'une fois toutes les parties satisfaites.

Chez ces autochtones, il n'y a généralement pas non plus de règle permettant à une majorité de mettre fin à un débat en imposant sa volonté. Il faut accommoder la minorité et prendre le temps de le faire. Cette démocratie-là peut sembler inefficace



Canapresse

C'est en réclamant des changements dans la justice canadienne que les chefs des Premières nations ont ouvert à Winnipeg leur dernière conférence annuelle, dirigée par leur nouveau président Ovide Mercredi.

— l'ineffable ministère fédéral des Affaires indiennes a imposé un référendum et un mode de règlement aux Mohawks de Kanesatake — mais qui prétendra que la démocratie en vigueur au pays est un modèle de succès ?

Une attitude nouvelle

Alors que plusieurs pensent encore, comme certains juristes du gouvernement fédéral, que les autochtones n'ont pas été reconnus dans la Constitution du Canada de 1982, chez d'autres, une approche pas mal plus radicale est en train de naître.

Ainsi d'aucuns remettent en cause le « droit » tiré de la Conquête et la légitimité des « terres de la Couronne ». En vertu de quoi, en effet, le gouvernement nierait-il à des populations le droit d'avoir des terres qu'elles occupent ou exploitent depuis des temps parfois immémoriaux, mais ne se ferait pas scrupule d'en vendre des lots au premier investisseur venu ?

Certes, les grands promoteurs du développement nordique ne sont pas convertis à cette nouvelle vision. Mais de plus en plus de gens, refusant de se laisser guider par un appétit économique à courte vue, sont en quête d'une société plus juste. Ils devront en réalité s'employer à un double effort, accommoder des conceptions différentes de la justice, et réparer, dans la mesure du possible, des torts historiques confinant parfois au génocide.

Car on a pris certaines terres comme si les Amérindiens

n'avaient pu les acquérir par possession continue. On a séparé les enfants des parents, alors qu'en droit civil on est supposé ne pas détruire la famille. Ces injustices ont eu pour effet de priver les communautés autochtones de tout contrôle sur leur habitat, leurs membres, leur culture, et leur avenir.

La possession communautaire de la terre est source de cohésion. Les lois « euro-canadiennes » sont à l'opposé de cette philosophie sociale, non faute de concepts pour la traire, mais par brutal intérêt. En s'attaquant à la terre avec des lois qui divisent le territoire et les gens, on sape le *self-government* autochtone et l'organisation sociale sur laquelle il peut reposer. L'arpenteur venu du Sud voudrait que les autochtones posent – à leur tour – des clôtures qui sont contraires à leurs convictions spirituelles.

Le Québec prétend avoir ouvert une nouvelle voie, mais presque rien n'a encore été accompli. Le gouvernement libéral a fait savoir aux Amérindiens qu'il écartait toute idée de leur reconnaître un « pays dans le pays ». Il veut obtenir plus de pouvoir sur les autochtones, mais sans rien encore leur garantir. L'accord qui donne aux Algonquins du Lac Barré un mot à dire dans certaines coupes de bois, concédées aux compagnies forestières par le gouvernement, ne fait guère exception à la règle. Quant aux Inuit, qui échappent à la Loi sur les Indiens, c'est une autonomie bien fragile qu'ils ont obtenue dans l'accord de principe signé en juin 1991 avec le gouvernement du Québec.

De son côté, le Parti québécois, tout en promettant aux autochtones des pouvoirs sur la citoyenneté, les taxes, l'éducation, la langue et la culture, la santé et le développement économique, ferait de leurs gouvernements des municipalités nouveau genre qui dépendraient de l'Assemblée nationale. Ce progrès resterait bien en deçà des aspirations autochtones. La concession vise moins à donner justice aux autochtones qu'à les empêcher de revendiquer leurs droits sur une partie du Québec, surtout en cas de sécession de la province.

L'Ontario a innové dans la reconnaissance du droit des communautés autochtones au *self-government*. L'administration néo-démocrate s'est engagée à n'établir pour les autochtones que les services qu'eux-mêmes voudront bien avoir, et selon les modalités de leur choix. Mais comment négocier l'application de cette entente ? Théoriquement, il sera plus facile de le faire pour les ressources naturelles, l'environnement, la santé et les services sociaux que pour la justice et la police. Pourquoi ces progrès restent-ils encore si éloignés de cet « ordre de gouvernement distinct » dont parlait déjà, en 1983, un Comité spécial des Communes (Penner) ?

Le pouvoir de justice est au coeur du pouvoir politique. Il fera donc nécessairement partie des négociations constitutionnelles avec les Premières nations. On peut ramener à trois les « modèles » qui s'offrent aux juristes en quête de réforme.

– Il serait d'abord possible de laisser des juges et des policiers amérindiens appliquer des lois votées par la majorité (canadienne ou québécoise). C'est déjà le cas de la police amérindienne et des cours autochtones désignées en vertu de la Loi sur les Indiens. C'est ce système de délégation d'autorité que l'Ontario envisage, avec l'accord apparent du gouvernement fédéral. Honnêtement appliquée, cette délégation pourrait marquer un net progrès pour certaines communautés. Mais elle ne saurait être autre chose qu'une étape vers la constitution de gouvernements autochtones.

– On pourrait reconnaître à ces minorités le droit de voter elles-mêmes leurs lois et de les administrer. C'est la demande des « traditionalistes » dont les nations n'ont jamais été conquises ou encore n'ont jamais renoncé à diriger leurs propres affaires.

– On pourrait enfin changer le principe politique actuel et imposer à la majorité, qui détient le pouvoir, l'obligation constitutionnelle de prévoir, en adoptant un système de justice, des régimes juridiques diversifiés selon certaines cultures, et laisser aux communautés, notamment autochtones, la liberté d'en disposer selon leur volonté.

Dès maintenant, on peut prévoir que maints autochtones vont lutter contre le premier modèle, puisqu'il ferait de leurs officiers de justice de simples exécutants d'un système étranger qui a déjà divisé et démoli leurs communautés. Le deuxième modèle commande une redivision des pouvoirs à l'intérieur du régime constitutionnel, pour créer, sinon d'autres provinces, du moins des gouvernements indigènes plus ou moins autonomes. Les Amérindiens y gagneraient le pouvoir de se gouverner eux-mêmes, tout en participant aux autres affaires communes à tout le pays ; le reste de la population n'aurait pas nécessairement à changer son propre régime. Le troisième modèle obligerait toute la société, et non seulement les autochtones, à entrer dans un nouveau régime, où le pluralisme juridique deviendrait une nouvelle « Grande loi de la paix » (Kaianerakowa, en langue mohawk).

Chacune de ces voies commande un destin différent pour les autochtones, et aussi pour la société majoritaire. ■

Colloque du CINR

Croyances et incroyances au Québec

DATE: 28 septembre 1991 (9h30 - 16h00)

- AM: conférence de Raymond Lemieux (Université Laval)
- PM: Panel: -Jean-Guy Vaillancourt (sociologie, Université de Montréal) -André Charron (théologie, Université de Montréal) -Yvon R. Thérout (sciences religieuses, Collège Grasset) -Lysiane Gagnon (journaliste, La Presse)

LIEU: Maison Bellarmin, 25, Jarry O., Montréal INSCRIPTION: 15 \$ INFORMATIONS:



CENTRE D'INFORMATION SUR
LES NOUVELLES RELIGIONS

8010, rue Saint-Denis, Montréal H2R 2G1 Tél.: (514) 382-9641

Lectures

Yvon Pageau : *Le phénomène humain et l'évolution* □
Hubert Reeves : *Malicorne. Réflexions d'un observateur
de la nature* □ Bernard-Henri Lévy : *Les aventures de la
liberté* □ Ernst Jouthe : *Catharsis et transformation
sociale dans la théorie politique de Gramsci* □ Louise
Corriveau : *Les Cégeps. Question d'avenir (diagnostic)*
□ Paul Tillich : *La dimension religieuse de la culture*

Le phénomène humain et l'évolution

J'ai connu Yvon Pageau au temps ancien où j'avais fait de la paléontologie le plus fascinant hobby de toute ma vie. Pageau en a fait son métier, qu'il exerce depuis plus de trente ans à l'UQAM. Il nous offre un ouvrage de maturité, de haute vulgarisation, dont la thèse principale est que non seulement l'humanité et l'évolution sont liées, mais que l'humanité est tout simplement impossible sans l'évolution.

C'est un livre guidé par l'émerveillement. Mais qui ne s'éloigne jamais de l'exigence de preuve. Pageau est un modeste, qui ne cite presque jamais ses propres recherches ; il a su comprendre les découvertes des anciens (Darwin, Mendel, Lamarck) et de tous les prix Nobel des vingt dernières années. Pour le lecteur qui veut poursuivre, il offre une solide bibliographie tirée des grandes revues de vulgarisation scientifique plus facilement accessibles (*Nature*, *Scientific*

American, *La Recherche*, etc.). Il nous dit lui-même qu'il a voulu suivre un plan symphonique : le phénomène humain, l'apparition de l'homme, l'avenir de l'homme. Cet aveu étonne à première vue, car nous sommes surtout habitués, en milieu de culture française, à associer culture générale et sciences humaines ; or ce que nous rencontrons ici est un esprit où s'associent culture générale et sciences exactes. Un phénomène rare ; je songe par exemple au beau livre de Barbara Moon, *The Canadian Shield* (Toronto, 1970), où on retrouve la même virtuosité.

Le livre de Pageau nous fait traverser la construction progressive de l'humain à travers les Australopithèques, puis l'évolution des humains à travers deux millions d'années. Il continue dans une vertigineuse étude de nos défenses immunitaires, pour ensuite montrer que notre avenir, comme espèce, est lié à la fois à notre hérédité et à notre environnement, à notre destin commun avec le cosmos. Et la conclusion aborde, modestement mais avec courage et clarté, comme chez Teilhard que Pageau connaît bien,

le dépassement de l'aventure humaine vers le point Omega, vers Quelqu'un qui explique mieux le commencement que toutes hypothèses et sans lequel la fin de l'aventure humaine frise l'absurde.

Les lecteurs et lectrices capables de culture générale dans le monde des sciences de la matière rencontreront ici un livre robuste, qui les poussera aux limites de leurs ressources, qu'il s'agisse de physique nucléaire, de génétique, de biochimie ou de paléontologie. Les écologistes apprendront beaucoup sur la prévision à long terme. Les sages retrouveront ce qu'ils aiment dans Teilhard et que Pageau ne fait pas que reprendre. La seule critique que je crois devoir exprimer est que la conclusion du livre me semble trop dépasser le livre : en décrivant avec rigueur et en détail le déroulement de l'aventure du protoplasme, on aurait souhaité, comme chez Lorentz par exemple, voir évoluer la violence autant que la solidarité, le pouvoir autant que la tendresse, la souffrance autant que le plaisir. Tout en conservant l'émerveillement qui parcourt toute la démarche de Pageau, on aurait davantage le senti-

ment de demeurer dans *notre* monde. À mon avis, une bonne part du mal dans le monde et dans notre cœur doit s'expliquer précisément, comme notre humanité, par les exigences inéluctables de l'évolution.

Un gros livre, d'une qualité que nous ne rencontrons pas assez souvent au Québec, et dont la principale limite est probablement de constituer un gros défi pour une bonne partie de ses lecteurs. ■

Julien Harvey

Malicorne

dans le prolongement de ses ouvrages antérieurs, surtout *Patience dans l'azur* (Seuil, 1981) et *L'heure de s'enivrer* (Seuil, 1986), Hubert Reeves poursuit son oeuvre de vulgarisation scientifique. Mais de façon plus accentuée encore que dans le livre précédent, le souci d'associer la science et l'esthétique, voire même la métaphysique dans le cas du présent livre, donne à l'exposé une saveur nouvelle.

Nous ne sommes pas ici en présence d'un livre écrit d'un seul jet, mais plutôt devant la lente reprise de notes et d'impressions enregistrées sur un long temps, puis remises en forme en vue de l'édition. Il en ressort une impression de décousu qui nuit au livre, mais lui confère aussi un charme discret. Au surplus, l'écriture se fait volontiers poétique ou bucolique ; les rappels personnels ne manquent pas, y compris ceux de la tendre enfance (p. 139-140). Livre d'observations et de confidences.

Rappelons que Malicorne est un village de Bourgogne, où Reeves mûrit ses rêveries de promeneur solitaire. Il observe la nature en astro-physicien, s'émerveille de la beauté du monde, d'un coucher de soleil, d'un vol de papillon et réfléchit sur l'aventure humaine.

La première partie (quatre chapitres) établit un rapport entre science et poésie, mais constitue en vérité une véritable épistémologie. Reeves rappelle la recherche, par les penseurs, d'un principe de base pour penser le monde. Ce principe est le nombre, fondement de la mathématique : « les mathématiques sont la vraie réalité » (p. 32). Mais comment s'établit le rapport du nombre et de l'esprit pensant : « il faut des nombres pour engendrer un nombrant, et il faut un nombrant pour concevoir des nombres »

(p. 48). En réalité, le paradoxe n'est jamais défait : « l'univers nous est intelligible parce que nous sommes intelligents, nous pourrions ajouter : nous sommes intelligents parce que l'univers est intelligible » (p. 83). L'intelligibilité dépasse la rationalité, ce qui permet de fonder la légitimité du discours poétique comme saisie globale du réel.

La deuxième section (trois chapitres) porte sur la relation entre science et liberté. Le rêve de la science dure serait de parvenir à déchiffrer un déterminisme absolu qui permettrait de prédire le futur de l'univers. Comment articuler le hasard et la nécessité ? Reeves réconcilie l'un et l'autre en rappelant les « théories du chaos ». Il explique le phénomène en ayant recours aux lois de la physique. Alors que les physiciens du siècle dernier avaient un regard assez sombre sur l'avenir du monde à cause de l'entropie qui, liée aux lois de la thermodynamique, laisse entrevoir la désorganisation inéluctable, Reeves reprend les théories reçues sur la mort thermique et le désordre maximal, mais affirme que nous pouvons maintenant dépasser ces impasses.

D'une part, l'univers est structuré comme un langage et va vers la construction d'une pyramide de complexité (p. 108-116). D'autre part, les équilibres sont stériles : parce que l'univers est en expansion, les déséquilibres surgissent et permettent la diversité. Il y a ainsi une flèche du temps. Une certaine représentation déterministe doit céder la place à une intégration du hasard et de la nécessité, de l'aléatoire qui, au lieu de la monotonie, produit du nouveau et de l'inattendu.

La troisième partie, intitulée « du point de vue du rayonnement fossile » (trois chapitres), prolonge la réflexion dans le domaine artistique et religieux. La création artistique est le prolongement, chez l'être humain, du jeu de la nature. « Nous découvrirons maintenant de surprenantes analogies entre l'activité de la nature et celle de l'artiste. Non seulement, les deux jouent aux mêmes jeux, mais ils y jouent pratiquement dans les mêmes conditions » (p. 143). Suit ensuite un chapitre sur la législation humaine, comme prolongement de la loi de la nature, permettant le passage du biologique au social et amorçant l'éthique.

Dans un dernier chapitre, l'auteur aborde la question de Dieu à partir des tensions entre science et religion. Il plaide pour l'autonomie des deux discours, alors que sa perspective sur les religions est principalement éthique (p. 171). Mais il conclut en reconnaissant au langage religieux une fonction symbolique : « comme la science et l'art, l'activité religieuse est une reconstruction du

monde » (p. 181). « Au loin, au-dessus des nappes de feuillages, je revois le clocher de l'église de Malicorne. Cette modeste architecture, même largement désaffectée, reste encore à nos yeux le symbole de ce que nous ressentons en profondeur devant l'insondable mystère de la réalité » (p. 184).

Voici un beau livre, nuancé, rafraîchissant, respectueux, qui fait des liens importants entre les « degrés du savoir ». La première partie m'a paru la plus riche, la seconde plus technique. La troisième partie, qui ouvre sur l'éthique et la métaphysique, est plus neuve, mais m'a semblé plus faible, moins documentée, moins articulée. Par exemple, l'avortement est abordé en cinq paragraphes : l'auteur affirme le caractère humain du fœtus, mais considère que c'est là un domaine où la tolérance s'impose comme un moindre mal (p. 164). Et la religion est davantage comprise comme principe éthique que comme recherche de sens. Par ailleurs, l'ouvrage démystifie la science comme savoir clos et réhabilite l'esthétique. De ce point de vue, il se situe bien dans le courant holistique et écologique actuel et permet d'éclairer la soif spirituelle de notre temps. ■

André Beauchamp

Les aventures de la liberté

j'étais prévenu. Au sens péjoratif du terme. Bernard-Henry Lévy est en effet le type même de l'intellectuel parisianiste : celui qui sent le vent, à l'affût d'une prochaine mode idéologique, et qui, un oeil à gauche, l'autre sur lui-même, et devant le même auditoire stupéfait, change de peau, de discours, et de bulletin-météo, la seule chose qui importe étant de garder le miro. Le Pouvoir.

Le bouquet, ou le toupet dans cette situation, est évidemment de jouer la modestie, en se traitant soi-même d'idiot ou de retardé à l'époque où l'on pensait ceci ou cela (donc autrefois...). Jeu risqué s'il se trouvait un petit malin dans la salle pour demander si l'orateur ne pourrait pas reporter au lendemain les idioties d'aujourd'hui...

BHL, l'homme de tous les Bouquets. Ou du Toupet.

Depuis *Les aventures de la liberté*, je dois malheureusement nuancer ce point de vue.

J'y vais par flash.

D'abord je me suis dit : quelle pas-

sionnante histoire de la littérature BHL nous fait là ! Il ne parle que d'écrivains, et il ose le faire sous leur angle le plus discutable – celui de l'engagement politique. Il ne parle que d'idées, mais dans la frange incertaine où elles deviennent moins nettes, moins pures, hésitantes. Il n'aborde que des géants, de Barthes à Drieu à Breton à Guitton et Althusser, mais il nous fait toucher la petite faille dans la carapace, la blessure secrète dont même les géants meurent secrètement – ainsi un Roland Barthes se plaignant comme un petit garçon de n'être jamais cité par personne...

J'ai aimé ce point de vue-là, ce parti pris de contre-pied à l'Histoire, je devrais dire « à l'image d'Épinal » : car on nous a traditionnellement laissé de tous ces écrivains une image devenue icône, ou caricature – dans tous les cas, une diapo fixe, figée, finie de vieux et célèbres gags retournés à leur niche anhistorique. Photos un peu trop léchées, cartes postales rassurantes, blocs de convictions et visages granitiques contre quoi BHL s'élève avec passion et sensibilité.

Le risque était grand : celui de vouloir salir les dieux avec des histoires de draps souillés ou au contraire d'embellir à l'extrême des figures globalement odieuses – ainsi Drieu.

Mais BHL a accompli ici une oeuvre importante : fragile. Il a joué la carte la plus difficile : la passion. Puis la nuance. Et après la douleur qu'implique toute remise en question de ses convictions profondes, globales et en cela un peu grossières, le lecteur se surprend à ne plus adorer ou vilipender de grandes « figures » de l'Histoire, mais à aimer ou comprendre de ces intellectuels l'intime, et parfois brûlante contradiction fondamentale : Aragon, le communiste « amoureux » de Drieu le fascinant, Althusser mystique, Malraux gaulliste, ou Cocteau de gauche... On en sort le regard plus « frais » et peut-être amoureux de l'humaine et commune fragilité des êtres.

Et puis la présentation de tout cela : des faits, des interviews, une correspondance, des souvenirs (car le bougre de BHL a bien sûr ses entrées chez tous les petits marquis des grandes officines) – et il faut le reconnaître : une langue taillée pour la polémique et le plaidoyer (bien sûr *pro domo*, mais sans excès...).

Qu'est-ce qu'un intellectuel ? demande BHL. Celui, celle dont le propre est, jusqu'à nouvel ordre, d'écrire et de réfléchir (357). Et l'auteur de produire une très belle page sur l'Europe comme « espace mental » et « région de l'être ». Qu'est-ce que le sionisme ? Une émigration de l'idée de tolérance, toute européenne, vers un ailleurs qui ne serait pas d'abord un « État-refuge » ni un « État-

foyer » (313-314). Mais cela est déjà un peu plus vicieux (qu'on le prenne de gauche ou de droite...).

BHL, un subversif, comme il aime parfois se qualifier lui-même ? J'hésite. Le mot est facile, vidé, médiatisé, racorni, et j'enrage un peu, dois-je le dire, de voir ces « subversifs » dîner aux meilleures tables de la Ville Lumière...

Mais BHL est resté naïf : je le dis sans mépris aucun et surtout sans paternalisme critique d'aucune sorte. Il pose, quand il ne pose pas (...), d'excellentes questions. Cette naïveté-là, on peut en convenir, le rachète de (presque) tout le reste. ■

Richard Dubois

Catharsis et transformation sociale

à la suite d'une thèse de doctorat dirigée par J.M. Piotte, Ernst Jouthe nous propose une étude de la pensée politique de Gramsci centrée sur le concept de *catharsis* et qui vise à éclairer, par ce biais, l'originalité de l'apport de Gramsci à une méthode de l'action sociale basée sur l'engagement et la créativité des sujets socio-historiques.

Après avoir montré la présence du thème de la *catharsis* dès les premiers écrits de Gramsci, où il est lié à une réflexion sur le rôle primordial de l'intériorisation d'une discipline de mouvement pour se libérer de la discipline imposée par l'ordre capitaliste, Ernst Jouthe nous introduit aux deux acceptions majeures que semble pouvoir revêtir ce concept dans l'oeuvre de la maturité. La *catharsis* peut être entendue, au sens subjectif, comme un acte de distanciation vis-à-vis d'une oeuvre qui nous atteint affectivement et intellectuellement. Elle relève alors du domaine esthétique et, plus spécifiquement encore, chez Gramsci, de celui de la critique littéraire et amène une transformation de la praxis personnelle du lecteur. D'autre part, la *catharsis* peut avoir une portée collective et viser, dans ce cas, la distanciation d'un groupe social vis-à-vis de l'histoire de ses praxis en vue de leur modification. Cette *catharsis* relève du domaine politico-historique et entraîne un rôle particulier des intellectuels pour susciter la distanciation collective.

L'exégèse du sixième fragment de l'*Introduction à l'étude de la philosophie*, contenue dans le dixième *Cahier de pri-*

son, permet de lever l'indécision sur la portée exacte du concept de *catharsis* et de saisir le travail de retraduction sémantique auquel Gramsci a procédé. Dans ce fragment, on apprend que la *catharsis* est « l'élaboration supérieure de la structure en superstructure dans la conscience des hommes » (p. 44). Ce concept nous ramène donc au moment médiateur de la prise de conscience historique. Plus précisément encore, il désigne le caractère spécifiquement *gnoséologique* de ce moment en tant que critique des idéologies dominantes, articulée à l'auto-crédation de l'action pour la transformation sociale, dans une philosophie de la praxis. Au sens strict, la *catharsis* est un processus de prise de conscience pour la création d'une nouvelle société, grâce à un engagement délié et ordonné.

Cependant, la mise en oeuvre stratégique de cette prise de conscience ne dépend pas d'un pur volontarisme, ni d'une conception dogmatique du développement historique du changement social. La médiation de la philosophie de la praxis se réalise lentement, à même le processus de la lutte sociale pour le changement des rapports de production. Il s'agit de la maturation individuelle et collective de la volonté des acteurs engagés dans la lutte, qui deviennent progressivement, dans leur engagement, capables de dépasser leur rapport immédiat à l'action, pour concevoir et préparer l'avènement d'un « nouveau type d'homme collectif ».

C'est le combat mené pour le changement qui permet, grâce à l'espace de la « conscience cathartique », de dégager le concept d'une forme nouvelle d'existence collective et d'en définir les conditions de possibilité selon le mouvement réel produit par l'interaction des forces sociales. Chaque société serait ainsi porteuse, virtuellement, d'un nouveau mode de liberté collective, accessible seulement à travers la mobilisation de toutes les forces sociales et à travers la tâche, essentiellement conflictuelle, d'une transformation de l'ordre dominant, pour qu'il permette l'autodéveloppement de tous.

L'ouvrage d'Ernst Jouthe nous révèle ainsi, dans toutes ses nuances, la pensée de l'action politique d'un Gramsci d'abord soucieux de l'autoformation des masses dans l'action, pour qu'elles élaborent progressivement un projet éthico-politique original, autonome et performant. La lutte politique apparaît avant toute chose, dans cette démarche, comme un effort individuel et collectif d'autodétermination intellectuelle, stratégique et organisationnelle. ■

Marc Maesschalck

Les Cégeps. Question d'avenir (diagnostic)

Un livre qui vient à point, après les réflexions plutôt alarmantes qu'on a entendues sur les problèmes des cégeps. L'auteure ne minimise pas ces problèmes, les confirmant plutôt, mais dans une vue d'ensemble qui les explique et rectifie l'impression qu'on en pouvait garder.

Un diagnostic sans préjugé, sans halo de pessimisme ou de déception, dur mais stimulant comme la vérité : il donne prise à l'action, si on veut répondre à l'urgence. Clair, bien documenté, et conduit de manière méthodique par quelqu'un qui vit l'expérience de l'intérieur, le livre étale la situation réelle sans complaisance, compare le résultat présent avec le rêve originel du cégep, mais rappelle aussi dans quelles conditions il a vu le jour et doit encore, hélas, continuer de vivre.

À la question qui vient, à mesure qu'on lit : « Le Québec s'est-il trompé en créant les cégeps ? » l'auteure répond par un « non » résolu. Mais le sous-titre de l'ouvrage : « Question d'avenir » et l'en-tête du dernier chapitre : « L'heure des choix » indiquent bien la fragilité persistante et l'incertitude qui affectent cette pièce, la plus originale et la plus centrale, de la réforme de notre système d'éducation.

Cette vision plus large contribue aussi, heureusement, à mieux répartir les responsabilités : au lieu de les reporter toutes sur le personnel des collèges, comme on a trop souvent tendance à le faire ; ou encore à trouver là une autre occasion de gloser sur les travers de la jeunesse contemporaine. Ainsi, dans le réseau des difficultés où se débattent encore les cégeps, on peut regretter qu'on ait compliqué inutilement la tâche, dès les débuts, en ne retenant rien de l'expérience éducative antérieure (p. 12-13). Et, au-delà des improvisations inévitables d'une réforme aussi radicale, on doit reconnaître que l'absence de direction réelle de la part des organismes gouvernementaux, ou l'atermoiement, qui a tenu lieu de politique, ont contribué à prolonger des conséquences qui auraient dû s'effacer avec le temps.

Mais une meilleure lecture de la réalité, si elle peut rectifier les jugements, ne peut changer la perception d'un malaise réel, ni ralentir l'action du temps sur une situation qu'il aggrave. Les déficiences relevées compromettent les intentions mêmes de la réforme et les résultats les plus clairs obtenus jusqu'ici. Si on a réussi à donner un statut de qualité à la for-

mation professionnelle, dans une étape postsecondaire, la désaffection des étudiants pour le professionnel et la baisse régulière des inscriptions à ces programmes ont de quoi étonner et menacent le développement futur du Québec au plan technologique.

De même, c'est au plan de la formation, un autre des objectifs majeurs de la réforme, qu'on trouve les « trous » et les disparités les plus étranges : « ...le programme des sciences pures est construit à partir d'une vision propédeutique de l'enseignement collégial alors que le nouveau programme de sciences humaines vise une formation large et non spécialisée » (p. 110). Ce nouveau programme des sciences humaines, satisfaisant à bien des égards, risque de rester bancal par la limitation des budgets et parce « qu'il reste marqué par une vieille conception de la formation, qui juge superflues les activités d'application des notions, de synthèse et d'intégration des connaissances » (p. 114).

Bref, les cégeps ne sont pas si mauvais, mais ils sont bien malades et il ne faudrait pas les laisser dépérir. On trouvera ici de bonnes indications pour qu'ils cessent d'être des « boîtes à cours » et deviennent les « milieux de formation » (p. 127) qu'on avait rêvés et dont on a un pressant besoin. ■

Roger Marcotte

La dimension religieuse de la culture

Une équipe de chercheurs de l'Université Laval à Québec, sous la direction du professeur Jean Richard, a entrepris de reprendre de façon systématique la traduction française des écrits de Paul Tillich (1886-1965), ce grand théologien qui enseigna en Allemagne la théologie (Berlin, Marbourg, Dresde, Leipzig) et la philosophie (Francfort, de 1929 à 1933) avant de poursuivre aux États-Unis une oeuvre qui fait de lui un des grands penseurs de ce temps. *La dimension religieuse de la culture. Écrits du premier enseignement (1919-1926)* est le premier volume paru de cette nouvelle collection.

Les traducteurs ont choisi de sélectionner parmi les 45 titres que comporte la bibliographie de cette période, onze textes non encore traduits en langue française, où il est explicitement question de la religion et des rapports que celle-ci

entretient avec la culture en général, ou avec tel ou tel de ses aspects plus particuliers. Ils nous proposent un copieux volume de plus de 300 pages à la graphie serrée, avec une excellente introduction de Jean Richard, présentant chaque texte dans sa perspective propre et un index des noms propres, un index analytique et un lexique des termes allemands. La traduction se recommande par son exactitude, sa clarté et la correction grammaticale de la langue. Afin de permettre aux lecteurs de se rendre compte de l'intérêt de ce livre, reprenons brièvement quelques thèmes marquants de cette pensée.

Le premier thème qui frappe, c'est effectivement la conception que Tillich propose de la religion. Spontanément, nous nous faisons volontiers une conception figée de la religion. Celle-ci serait comme une grandeur à part, séparée des autres domaines de l'existence humaine. Or, pour Tillich, la religion est le contenu et la substance de toute forme culturelle, la dimension en profondeur de toute culture. On voit que cette définition de la religion n'est cohérente, opératoire et féconde que si l'on consent à chercher dans toute expression humaine sa dimension spirituelle. En ce sens, il est à noter que pour Tillich, ce qui fait jaillir l'étincelle d'un style ce n'est pas la forme, mais son contenu spirituel.

La curiosité de Tillich est multiforme : il réfléchit tant à la place des facultés de théologie dans l'Université, qu'aux mouvements religieux et aux mouvements de jeunesse qui apparaissent au début du XX^e siècle ; il se laisse stimuler par la pensée du philosophe et historien des religions Rudolf Otto sur la catégorie du sacré, en y découvrant une double orientation vers le sacré divin et vers le sacré démonique ; et il n'hésite pas à explorer plus avant le côté obscur de la profondeur religieuse, qu'il s'agisse des origines mythiques de la religion ou de l'origine inconsciente de l'esprit chez chaque individu.

Deux textes importants sont ainsi consacrés à son concept de démonique. Si l'on se donne la peine d'interpréter la représentation du démon et de voir quelle réalité elle recouvre, on conviendra qu'elle constitue un facteur important, même si les théologiens n'en parlent pas beaucoup. Ce concept renouvelle la réflexion éthique et il est présent dans la réalité sociale. À l'état de possession démonique correspond l'état de grâce et le Christ est conçu comme celui qui triomphe des forces démoniques. Toute la réalité du démonique apparaît ainsi dans la perversion du sacré, lorsque celui-ci se voit identifié à une quelconque réalité empirique, « conditionnée ».

L'étendue de cette pensée, tout autant que son côté dialectique frapperont les esprits. Toute une théorie des rapports entre le sacré et le profane, la foi et la raison, l'Église et le monde se voit ici développée dans une perspective dynamique. Et chacun des termes de la dialectique est continuellement menacé de basculer dans celui qui lui est opposé et ne peut se maintenir pour ce qu'il est que dans la relation à l'autre. Ainsi, au cœur de cette forte pensée, se trouve une conception de Dieu, jamais objectivée, jamais figée, qui dépasse la représentation, que Tillich nomme « l'inconditionné », qui se trouve à l'oeuvre dans le sacré qui n'est pas simplement « ce qui porte inconditionnellement », mais « ce qui revendique inconditionnellement », « ce qui me sollicite de manière inconditionnelle » et finalement « ce qui me concerne inconditionnellement ». Ainsi, au cœur des multiples manifestations de la culture, c'est toujours cette réalité que nous nommons « Dieu » qui sollicite, invite, intervient, questionne...

Aussi, malgré toutes les marques de leur époque, malgré leur culture germanique qui n'est pas la nôtre, ces écrits si divers gardent-ils toute leur actualité pour nous. Ils éveillent en nous plus qu'un intérêt érudit ou historien ; ils fournissent de précieux instruments pour penser Dieu aujourd'hui, hors de tout dogmatisme et de toute mode, au cœur des dynamismes culturels, sociaux, ecclésiaux et politiques de notre temps. ■

Jean-Marie Glé

Livres reçus

Parmi les livres reçus ces derniers mois, *Relations* vous signale les ouvrages suivants :

– Michel Hannoun, *Nos solitudes. Enquête sur un sentiment*, Paris, Éd. du Seuil, 1991 ; 284 p.

– Armand Chartier, *Histoire des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1775-1990*, Sillery, Éd. du Septentrion, 1991 ; 436 p.

– Alain Bouchard, *Chroniquades*, Sillery, Éd. du Septentrion, 1991 ; 262 p.

– Bernadette Delizy, *Appelé(s), rassemblés, envoyés*, Paris, Éd. Médiaspaul/Éd. Paulines, 1991 ; 141 p.

– Henri Bourgeois, *Foi et cultures. Quelles manières de vivre et quelles manières de croire aujourd'hui ?* ; 151 p. ; Marcel Neusch, *Le mal*, 132 p. ; Paris, Centurion/Éd. Paulines, 1991.

– François Vaillant, *La non-violence. Essai de morale fondamentale*, Paris, Éd. du Cerf, 1991 ; 284 p.

– Michael Novak, *Démocratie et bien commun*, Paris, Éd. du Cerf/Institut La Boétie, 1991 ; 180 p.

– George Bervin, *Québec au XIXe siècle. L'activité économique des grands marchands*, Sillery, Éd. du Septentrion, 1991 ; 294 p.

– Coll., sous la direction de Hélène Dionne, *L'oeil amérindien. Regards sur l'animal*, Sillery, Musée de la civilisation/Éd. du Septentrion, 1991 ; 124 p.

– Jacques Castonguay, *Philippe Aubert De Gaspé, seigneur et homme de lettres*, Sillery, Éd. du Septentrion, 1991 ; 203 p.

– Louis Tardivel, *Répertoire des emprunts du français aux langues étrangères*, Sillery, Éd. du Septentrion, 1991 ; 506 p.

– Louise Corriveau, *Les Cégeps. Question d'avenir*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991 ; 135 p.

– Marek Halter, *Un homme, un cri*, Paris, Éd. Robert Laffont, 1991 ; 309 p.

– Michel Legrain, *Remariage et communautés chrétiennes*, Strasbourg, Éd. Salvator, 1991 ; 128 p.

– Coll., *National Survival in Depen-*

dent Societies. Social Change in Canada and Poland, Ottawa, Carleton University Press, 1990 ; 389 p.

– Coll., sous la direction de Marc Martin, *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français 1950-1990*, Paris, Éd. Albin Michel, 1991 ; 306 p.

– Denis Vasse, *L'autre du désir et le Dieu de la foi. Lire aujourd'hui Thérèse D'Avila*, Paris, Éd. du Seuil, 1991 ; 250 p.

– Coll., sous la direction de Jacques Henripin et Yves Martin, *La population du Québec d'hier à demain*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1991 ; 215 p.

– Jacques Gauthier, *Les défis du jeune couple*, Paris, Éd. Le Sarment/Fayard, 1991 ; 183 p.

– Gregory Baum, *The Church in Quebec*, Ottawa, Novalis, 1991 ; 184 p.

– Diane-Gabrielle Tremblay et Vincent Van Schendel, *Économie du Québec et de ses régions*, Montréal/Québec, Télé-université/Éd. Saint-Martin, 1991 ; 649 p.

– Gerald Messadié, *L'incendiaire. Vie de Saül, l'apôtre. L'homme qui devient Dieu/3*, Paris, Éd. Robert Laffont, 1991 ; 504 p.

– Hugh J. Schonfield, *Jésus, Messie ou Dieu ? Ces incroyables Chrétiens*, Paris, Éd. Pygmalion/Gérard Watelet, 1991 ; 305 p.

– Rachel et Jean-Pierre Cartier, *Femmes de lumière*, Paris, Éd. La Table Ronde, 1991 ; 389 p.

– Groupe Krisis, *Chemin faisant... En quête d'Église*, Montréal/Paris, Éd. Paulines/Médiaspaul, 1991 ; 221 p.

– Jean-Paul II, *Le centenaire de Rerum Novarum. Lettre encyclique Centesimus Annus...*, St-Laurent, Éd. Fides, 1991 ; 123 p.

– Coll., *L'Église et la question sociale. De Léon XIII à Jean-Paul II*, St-Laurent, Éd. Fides, 1991 ; 547 p.

– Bernard Vignot, *Les Églises parallèles*, Paris/St-Laurent, Cerf/Fides, 1991 ; 127 p. ■

références

Yvon Pageau, *Le phénomène humain et l'évolution*, Montréal, Éditions du Méridien, 1990 ; 519 p.

Hubert Reeves, *Malicorne. Réflexions d'un observateur de la nature*, Paris, Seuil, 1990 ; 215 p.

Bernard-Henri Lévy, *Les aventures de la liberté*, Paris, Grasset, 1991 ; 494 p.

Ernst Jouthe, *Catharsis et transformation sociale dans la théorie politique de Gramsci*, Québec, Presses de l'Uni-

versité du Québec, 1990 ; 154 p.

Louise Corriveau, *Les Cégeps. Question d'avenir (diagnostic)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991 ; 133 p.

Paul Tillich, *La dimension religieuse de la culture. Écrits du premier enseignement (19-19-1926)*, Paris/Genève/Québec, Cerf/Labor et Fides/PUL, 1990 ; 312 p.

relations

septembre 1991 3,00\$ no 573

SOMMAIRE

face à l'actualité 195

Péril en la demeure (G.T.) – Le Forum de l'imaginaire (G.B.) – « Rerum Novarum » à Québec (J.H.) – Apparence de justice (F.T.) – Démagogie et démocratie (D.C.) – Afrique du Sud: fragiles espoirs (P.B.)

dossier 201

Les cégeps rempliront-ils leurs promesses ?

Roger Marcotte	Les cégeps rempliront-ils leurs promesses ?	202
Paul-Émile Gingras	Le cégep: d'hier à demain	203
Pascale Quiviger	Apprendre à apprendre	206
Roger Larose	Pourquoi la philosophie ?	208

en bref 200

articles 211

Uli Locher	Perspectives d'avenir des jeunes anglophones du Québec	211
Jean-Claude Leclerc	Vers une justice autochtone	216

lectures 219

Photographie de la page couverture : Paul Hamel

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

Universalité des programmes sociaux

Pour renseignements, écrire ou téléphoner à François Morissette ou Pauline Roy: 387-2541.

Surveiller l'annonce qui paraît dans Le Devoir, le jour même de la rencontre.

Le lundi 16 septembre 1991, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin 25 Jarry ouest (métro Jarry). L'entrée est gratuite.